

Programme d'action



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS 2024 – 2030



SOMMAIRE

Axe 1 : PILOTER LE PCAET	3
Action n° 1 - Mettre en place une gouvernance et une animation dédiées	3
Action n° 2 - Communiquer et sensibiliser aux enjeux de la transition écologique	6
Action n° 3 - Se doter de moyens financiers pour mettre en œuvre le PCAET	8
Axe 2 : CONFORTER L'EXEMPLARITE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES	10
Action n° 4 – Mettre en œuvre des actions d'excellence de l'engagement du territoire dans la transition écologique	10
Action n° 5 - Optimiser la performance énergétique du patrimoine communautaire et communal	12
Action n°6 - Favoriser la mobilité durable des agents publics.....	15
Action n°7 - Généraliser les pratiques vertueuses dans le quotidien des agents	18
Axe 3 : FAVORISER LA MOBILITE BAS CARBONE	20
Action n° 8 - Réduire les déplacements autosolistes	20
Action n° 9 - Développer la mobilité électrique et les carburants alternatifs durables.....	22
Action n° 10 - Optimiser l'offre en transport collectif	24
Action n° 11 - Favoriser les mobilités actives.....	26
Axe 4 : AGIR POUR DES LOGEMENTS SOBRES	29
Action n° 12 - Sensibiliser et accompagner les habitants pour réduire leurs consommations	29
Action n° 13 - Poursuivre la réhabilitation du parc de logements existant.....	32
Action n° 14 - Limiter au minimum l'impact carbone de la construction neuve	35
Action n° 15 - Renforcer l'aide à la rénovation des logements auprès des particuliers.....	37
Axe 5 : DEVELOPPER LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES LOCALES POUR REDUIRE LA DEPENDANCE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE	39
Action n° 16 - Définir un cadre et une gouvernance à la stratégie énergétique du territoire.....	39
Action n° 17 - Augmenter la production d'énergies renouvelables.....	41
Action n°18- Créer des synergies énergétiques	44
Axe 6 : DEFINIR UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DURABLE ET RESILIENT	46
Action n° 19 - Inscrire la transition écologique comme un objectif structurant des documents d'urbanisme ...	46
Action n° 20 – Intégrer les risques et les vulnérabilités du territoire dans la planification du territoire et développer une stratégie d'adaptation au changement climatique.....	48
Action n° 21 - Préserver les sols, l'eau et la biodiversité.....	51
Axe 7 : FAIRE DE LA RURALITE ET DU TOURISME DEUX PILIERS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE	57
Action n° 22 - Accompagner et inciter à des pratiques agricoles durables	57
Action n° 23 - Encourager une alimentation saine et locale, à faible impact environnemental	60
Action n° 24 - Développer une offre touristique écoresponsable.....	63

Note :

Le service en charge de la transition écologique et énergétique n'a pas nécessairement vocation à porter l'ensemble des projets, mais plutôt d'accompagner les services pour intégrer ces enjeux dans l'exercice de leurs missions. Son rôle devrait être d'animer la démarche, d'impulser des actions qui seront appropriées par les différents services et intégrées dans leurs propres politiques, éventuellement avec le recrutement d'agents supplémentaires, d'apporter un appui et une expertise sur les enjeux de transition.



AXE 1 : PILOTER LE PCAET

Action n° 1 - Mettre en place une gouvernance et une animation dédiées

PRESENTATION DE L'ACTION

La comitologie est l'essentielle d'une gouvernance cohérente, efficace et propice à mener à bien un projet avec succès. En effet, elle se portera garante d'une meilleure synergie entre les différents acteurs du projet, permettant à chacun d'avoir un rôle dans la création de valeur et l'élaboration d'une stratégie adéquate. La comitologie s'impose aujourd'hui comme un outil de suivi de l'avancement, d'aide à la décision et d'anticipation des risques.

Ainsi, le comité de Pilotage (COFIL) vise à rendre les prises de décisions plus efficaces en veillant à la cohérence et la pertinence des travaux menés au sein du projet vis-à-vis des perspectives premières, notamment en termes de dépassement de délais ou de périmètre. Le comité technique (COTECH) aura pour objectif de suivre l'avancée du projet de manière opérationnelle et servira à relever les indicateurs clés de l'avancée du projet ainsi que ses problématiques qui seront remontées aux instances décisionnelles.

Les échanges entre les décisionnaires et les opérationnels permettent une transversalité de l'information et donnent la possibilité de développer les solutions et les livrables les plus optimaux.

La CA2BM s'engage à :

- **Constituer une gouvernance inclusive**

Le Comité de Pilotage est garant de la bonne atteinte des objectifs fixés dans la stratégie du PCAET et son plan d'action. Il procède à la bonne coordination des projets, lève les principaux freins à leur réalisation et effectue le cas échéant, des arbitrages quant à leur priorisation. Le Comité de Pilotage a également vocation à valider l'évaluation de ces actions, sur la base d'un tableau d'indicateurs de suivi produit par le comité de suivi. Il sera présidé par le Président de la CA2BM et composé d'élus et d'agents communautaires, des partenaires institutionnels notamment de l'Etat et du Conseil Régional, des partenaires associatifs représentatifs des enjeux liés à la transition écologique. Il pourra être élargi autant que de besoin. Il se réunit à minima 1 fois par an.

Le Comité Technique coordonne la mise en œuvre des actions identifiées dans le Plan d'actions, partage les données nécessaires au tableau d'indicateurs de suivi pour l'évaluation à mi-parcours du PCAET et son évaluation finale. Il sera présidé par le Président de la CA2BM et composé d'élus référents du PCAET,

des agents communautaires en charge du PCAET, des partenaires institutionnels, des partenaires associatifs représentatifs des enjeux liés à la transition écologique. Il pourra être élargi autant que de besoin. Il se réunit à minima 2 fois par an.

- **Imposer les objectifs du PCAET de manière transversale au sein de la CA2BM**

Il s'agira prioritairement d'intégrer les grands objectifs du PCAET à l'agenda de chaque commission thématique. Ainsi les décisions prises lors des commissions ne pourront contrevenir aux objectifs climat-air-énergie fixés car elles seront prises au regard de leurs impacts environnementaux et donc de leur compatibilité avec les objectifs du PCAET.

Des sessions d'information et de sensibilisation seront prévues afin de renforcer la montée en compétence des élus et des agents en matière d'engagement du territoire dans la transition écologique. En fonction des thématiques, le choix du format sera décidé entre :

- Des formats courts, d'une seule séance, qui serviront à acculturer les services cibles à des sujets techniques, afin qu'ils puissent en appréhender les principaux enjeux et s'approprier les modalités d'action. Elles seront dispensées par des experts issus de structures relais associatives et institutionnelles. Il s'agira par exemple d'exploiter des outils ludiques tels que les Fresques du Climat, de la Mobilité, de la Biodiversité, etc.
- Des journées et visite de terrain seront organisés selon les opérations ou les travaux en cours au sein de la collectivité auprès des élus communautaires et ouvert aux agents.
- Des formats plus récurrents de type « Groupes de Travail », dédiés à une thématique particulière, réunissant des acteurs déjà experts sur les sujets, avec comme objectif la mise en œuvre de projets opérationnels, s'appuyant sur le partage des connaissances et les retours d'expériences des membres de ces groupes.

- **Créer des Groupes de Travail « GT » thématiques et partenariaux**

Les groupes de travail « GT » faciliteront la mise en réseau des agents de la collectivité, des acteurs du territoire, des partenaires liés aux enjeux de la transition écologique. Chaque GT sera associé à une thématique dédiée. La finalité étant de faire monter en compétence les membres du groupe, de rendre complémentaire et lisibles les acteurs engagés, de s'appuyer sur le partage des connaissances et les retours d'expériences des membres, d'initier des démarches exemplaires en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Chaque Gt sera composé d'experts sur les sujets, des partie-prenante multi-sectorielles de la thématique, d'acteurs institutionnels et partenaires associatifs.

- **Représenter et impliquer la CABM lors des événements mondiaux, nationaux ou régionaux**

Les réseaux d'acteurs permettent de bénéficier sur le territoire de partages d'expériences, d'une veille sur les secteurs concernés et d'un accompagnement pour des sujets spécifiques. Les réseaux d'acteurs jouent un rôle essentiel dans le déroulement des innovations. Or, dans le secteur public, les innovations sont souvent empreintes d'une grande complexité. En effet, les réseaux d'acteurs apportent des solutions face aux freins, et partagent des leviers et leurs résultats. La CA2BM souhaite se placer au cœur des réseaux d'acteurs. Pour ce faire, l'agglomération souhaite être représentée lors des événements dédiés au changement climatique, (Assises, Journées mondiales, Colloques, Forum, ...).



OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation des ENR
- 5. Amélioration de la qualité de l'air
- 6. Préservation de la ressource en eau
- 7. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

- Mettre en œuvre les actions du PCAET
- Insuffler une dynamique collective de prise de responsabilité et de mise en mouvement pour répondre aux enjeux climatiques
- Acquisition de connaissances générales sur les enjeux du changement climatique
- Mettre la transition écologique comme une priorité des politiques publiques de la CA2BM



CIBLES

Elu(s) référents /
Communes / CA2BM
Structures relais,
partenaires associatifs
Acteurs du territoire
Partie-prenante multi-
sectorielle

PARTENAIRES

ADEME, Structures institutionnelles,
Entreprises, Associations, CERDD, ...



PILOTAGE

CA2BM
Services « Transition
Ecologique » et «
Développement
Economique »

MOYENS FINANCIERS

€
Temps d'animation : 0,1 ETP
p/an + 1000 € de coût
d'organisation par an
(soit 1400 € p/an)

SOURCES DE FINANCEMENT

- « Programme territoire engagé –
Accompagnement des collectivités
par un conseiller Climat – Air –
Energie » (ADEME)
+ Fonds propres



CALENDRIER

1^{er} semestre :

2024

- Constitution et première réunion du Comité de suivi
- Organisation interne pour mise en œuvre opérationnelle du PCAET

2^{ème} semestre :

- Diffusion et sensibilisation au contenu du PCAET auprès des techniciens des communes et acteurs du territoire
- Première session d'information thématique
- Constitution des premiers groupes de travail thématiques
- 2^{ème} réunion du Comité de suivi

2024-2030

Mise en œuvre sur la période de programmation de la stratégie
2 réunions de Comité de suivi par an sur cette période

INDICATEURS DE SUIVI

- 1 réunion de Comité de Pilotage par an
- 2 réunions du Comité technique par an
- 3 réunions d'information et de sensibilisation par an (élus / agents / socio-professionnels)
- 6 groupes de travail thématiques lancés sur la période 2024-2030



INDICATEURS DE RESULTAT

- 10 actions et démarches inscrites au PCAET réalisées ou engagées par an

LIEN AVEC LES DOCUMENTS CADRES THEMATIQUES

AXE 1 : PILOTER LE PCAET

Action n° 2 - Communiquer et sensibiliser aux enjeux de la transition écologique

PRESENTATION DE L'ACTION

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de transition écologique et de lutte contre le changement climatique, et à travers ses divers champs de compétences, la CA2BM facilitera et organisera des actions de sensibilisation, d'information et d'accompagnement. Pour se faire, elle mettra par ailleurs en œuvre un plan de communication ad hoc à destination des habitants du territoire.

La CA2BM s'engage à :

- **Impliquer les citoyens dans la transition écologique**

La CA2BM et les communes lanceront des démarches visant à mobiliser les citoyens dans la transition écologique de leur territoire. Il s'agira par exemple :

- d'ateliers à destination des habitants du territoire, sous des formes ludiques et participatives (quelques exemples : éco-gestes, fresque du climat, sensibilisation à la richesse de la biodiversité, accompagnement vers des formes de mobilité alternatives, etc.),
- de visites de sites par les services de la CA2BM ou par les gestionnaires délégataires (station d'épuration, sites naturels...),
- proposer une communication dédiée ou des manifestations adaptées selon le calendrier des Journées mondiales, européennes ou nationales.
- d'autres événements dédiés à une thématique particulière (le logement, l'alimentation, etc.)

L'implication citoyenne pourra également se matérialiser par des formes plus opérationnelles (participation à des projets d'énergie citoyenne, budget participatif environnemental...).

Une démarche spécifique pourra être menée à destination des jeunes et des scolaires, les citoyens et décideurs de demain, en impliquant les acteurs territoriaux de l'éducation. Quelques initiatives peuvent être citées en exemple :

- Les modules de formation développées par l'ATMO Hauts-de-France,
- La valorisation des actions menées en classe sur des sites Internet dédiés aux jeunes et à l'éducation au développement durable (ex : site de l'ADEME « M ta Terre »),
- La création d'un réseau d'éco-lycéens en soutien au Comité de suivi sur quelques projets spécifiques, la direction « Transition écologique et mobilité alternative » accueillera chaque année Les élèves de classe de 3^{ème} et de 2nd générale et technologique scolarisés dans les établissements scolaires relevant du ministère chargé de l'éducation et du ministère chargé de l'agriculture ainsi que dans les établissements d'enseignement privé sous contrat un élève de 3^{ème} et de 2nd dans le cadre des séquences d'observation obligatoire en milieu professionnel. Pour se faire, la CA2BM sera enregistrée au site internet dédié <1jeune1solution.gouv.fr>.

- **Mettre en place un plan de communication**

Divers outils de communication sont disponibles pour sensibiliser et informer les collectivités locales, les acteurs locaux et le grand public : lettres d'information, campagnes de sensibilisation, publications, sites Internet, réseaux sociaux, outils pédagogiques...

Ces démarches doivent être structurées dans un agenda précis afin d'informer, de mobiliser et de fédérer un maximum de personnes en faveur de la transition écologique du territoire. Ce plan peut être modulé en fonction des publics-cibles. Ainsi, le renouvellement des supports d'expression et de communication doit être conçu de façon à impliquer les populations jusqu'alors peu associées aux démarches Climat – Air – Energie.

A titre d'exemple, quelques outils de communication représentatifs de la diversité des supports :

- *Eco-@cteurs* : Lettre d'échange sur l'éco-responsabilité des services de l'Etat, administrations et collectivités
- *Coach carbone*® : Le Coach Carbone® est une application conçue pour calculer les émissions de carbone du foyer (logement, transport, équipement et alimentation) et proposer un plan d'actions adapté. Disponible gratuitement sur Internet, il peut être utilisé pour sensibiliser les citoyens de la CA2BM.
- *Défi "Familles à énergie positive"* : Des familles volontaires s'engagent dans un objectif de réduction d'au moins 8% de leurs consommations d'énergie et d'eau, en appliquant des éco-gestes.

Le plan de communication sera élaboré dans une logique de faible impact environnemental en adoptant des pratiques d'écoconception.



OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation des énergies renouvelables
- 5. Amélioration de la qualité de l'air
- 6. Préservation de la ressource en eau
- 7. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

- Impliquer les habitants dans la transition écologique du territoire
- Valoriser les actions du territoire en faveur de la transition écologique
- Agir collectivement face au changement climatique



CIBLES

Tout public

PARTENAIRES

Communes
CERDD



PILOTAGE

CA2BM
Direction « Transition Ecologique » et
« Communication »

MOYENS FINANCIERS

€€
Plan de communication : 20 K€
Temps dédié à la communication : 0,2 ETP p/an :
600 € p/an

SOURCES DE FINANCEMENT

- *Programme d'action en faveur de la transition écologique (action ponctuelle ou recrutement) (ADEME)*
+ Fonds propres (CA2BM, communes)



CALENDRIER

2024 Lancement d'un Plan de Communication « Transition écologique »
2025 Lancement des initiatives citoyennes



INDICATEURS DE SUIVI

- 3 actions / démarches / projets en lien avec les objectifs du PCAET impliquant les citoyens sur la période 2024-2030
- Réalisation du plan de communication « Transition écologique »

INDICATEURS DE RESULTAT

- Part des habitants interrogés se considérant informés, sensibilisés, voire impliqués aux actions portées par l'agglomération en faveur de la transition écologique : + 25% en 2027 ; + 35% en 2030

LIEN AVEC LES DOCUMENTS CADRES THEMATIQUES :

- Feuille de route numérique

AXE 1 : PILOTER LE PCAET

Action n° 3 - Se doter de moyens financiers pour mettre en œuvre le PCAET

PRESENTATION DE L'ACTION

La CA2BM doit se doter chaque année d'un budget à imputer directement à sa politique Climat – Air – Energie. Ce budget sera alimenté par une partie des budgets affectés aux différents services de l'Agglomération. En complément, la CA2BM sollicitera des co-financements externes complémentaires en lien avec la transition écologique, en renforçant sa veille sur les guichets disponibles et en consolidant sa capacité à répondre efficacement aux appels à projets adressant les champs d'action prioritaires identifiés par le PCAET.

La CA2BM s'engage à :

- **Identifier les budgets CA2BM à flécher sur la réalisation du plan d'action PCAET**

La mise en œuvre du PCAET requiert un double principe de cohérence et de transversalité qui doit guider l'élaboration du budget de la CA2BM. Ainsi, la conception du budget de la CA2BM doit s'effectuer en cohérence avec les objectifs et actions définis dans le PCAET. Cela pourra donner lieu à une réorientation et/ou reconsidération des projets en cours au regard des exigences du PCAET.

La CA2BM sanctuarisera un budget pour mettre en œuvre sa politique de Transition écologique, en fléchant une partie des budgets des différents services. L'effet doit être de diffuser l'objectif transversal de la transition écologique du territoire à l'ensemble des compétences de la CA2BM, et d'impliquer de manière collective l'ensemble des agents.

- **Identifier les dispositifs de cofinancement en lien avec le PCAET**

Il s'agira de renforcer la veille des guichets de financement mobilisables pour soutenir les actions du PCAET et de parfaire la capacité de la CA2BM à répondre le plus efficacement possible aux appels à projets correspondants.

A titre indicatif, la liste ci-dessous constitue des options de guichets de financement mobilisables :

- Vente de Certificat d'Economie d'Energie (suivi d'un indicateur en kWh/cumac valorisé par an),
- Contrat de Performance Energétique, réflexion sur un service public d'efficacité énergétique,
- Mobilisation de fonds régionaux, nationaux (« Fonds Vert », ADEME, DREAL, Banque des Territoires...) et européens (FEDER, LEADER, FSE)
- Participation aux projets européens lancés par des réponses à des appels à projets (ex : H2020, UIA, INTERREG, Life, CEF, ...)
- Identification des économies réalisées grâce à des actions de maîtrise de l'énergie ou d'efficacité et affectation de tout ou partie de ces "recettes" au budget de la politique énergétique
- Investissement participatif



OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation des énergies renouvelables
- 5. Amélioration de la qualité de l'air
- 6. Préservation de la ressource en eau
- 7. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

- Mettre en œuvre opérationnellement les actions du PCAET
- Financer la transition écologique du territoire



CIBLES

Porteurs et partenaires de projet publics et privés

PARTENAIRES

ADEME, Région Hauts-de-France, Banque des Territoires, Autres financeurs...



PILOTAGE

CA2BM
Services « Finances », « Dispositifs contractuels des territoires – Fonds de concours – Suivi de subventions » et « Transition écologique »

MOYENS FINANCIERS

€

SOURCES DE FINANCEMENT

Agence France Locale (AFL)
Banque des Territoires
+ Fonds propres



CALENDRIER

2024

1^{er} semestre : Préparation d'un PPI dédié à la transition écologique
Tout au long de l'année : Organiser les ressources humaines pour permettre une ingénierie de réponses (puis de suivi) aux appels à projets en lien avec les actions identifiées

2024-2030

Veille, sollicitations et réponse aux appels à projets au fil de l'eau
Constitution des budgets annuels dédiés à la Transition écologique



INDICATEURS DE SUIVI

- 500 000 € par an affectés au PCAET dans les budgets des communes et de la CA2BM
- +30 % de budgets supplémentaires obtenus pour les actions du PCAET dans le cadre de subventions

INDICATEURS DE RESULTAT

- 6 actions / démarches inscrites au PCAET cofinancées par an

LIEN AVEC LES DOCUMENTS CADRES THEMATIQUES

AXE 2 : CONFORTER L'EXEMPLARITE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES

Action n° 4 – Mettre en œuvre des actions d'excellence de l'engagement du territoire dans la transition écologique

PRESENTATION DE L'ACTION

Un label permet de structurer une démarche et une politique environnementale ambitieuse. Aussi, la CA2BM souhaite s'inscrire dans toute démarche positive de transition écologique.

En outre, afin de flécher les investissements de la CA2BM vers des pratiques plus écologiques et de mobiliser les élus via le levier financier, la collectivité va introduire des conditionnalités environnementales au fonds de concours intercommunal pour le financement des projets et équipements communaux, ainsi qu'aux aides à destination des entreprises.

La CA2BM s'engage à :

- **Viser l'obtention de label dédié à la transition écologique.**

En premier, la CA2BM vise l'obtention du label environnemental « Territoire Engagé Transition Écologique » proposé par l'ADEME pour matérialiser et concrétiser l'adoption du PCAET.

La démarche Territoire Engagé Transition Écologique est un programme permettant aux EPCI de structurer leur politique de transition écologique et leur projet de territoire.

Il s'articule aujourd'hui autour de deux référentiels : le label Climat Air Énergie et le label Économie circulaire. En plus d'une reconnaissance grâce à la labellisation, le programme propose des formations des équipes à la transition écologique, des services complémentaires tels que l'accompagnement personnalisé, la mise en réseau, le soutien financier, etc.

Le label « Climat-air-énergie » s'adresse aux collectivités qui souhaitent faire reconnaître la qualité de leur politique Climat Air Énergie. Ce label récompense pour 4 ans le processus de management de la politique climat de la collectivité et les actions en découlant. Il s'articule autour de cinq niveaux de labellisation et offre de nombreux services complémentaires, notamment des financements.

Le label « économie circulaire » s'appuie quant à lui sur un référentiel composé de 21 orientations (critères) et 5 axes.

- **Mettre en place une part d'éco conditionnalité environnementale au fonds de concours intercommunal et aux aides aux entreprises**

Le fond de concours contribue à financer la réalisation d'un équipement ou d'un aménagement. La CA2BM intégrera une éco conditionnalité aux projets communaux éligibles au fonds de concours. Ces projets devront donc répondre à l'atteinte des objectifs environnementaux fixés par le plan air-énergie-climat territorial (PCAET), selon des critères environnementaux qui restent à formuler et à quantifier plus clairement.

Ce principe sera généralisé aux aides aux entreprises, qui devront, de la même manière, démontrer l'impact environnemental de leurs actions ou projets pour pouvoir y prétendre.

A noter enfin que les entreprises de plus de 250 salariés doivent réaliser un audit énergétique et que les entreprises de plus de 500 salariés ont l'obligation de réaliser un bilan des émissions de GES en application des articles R. 222-45 à 50 du code de l'environnement. Le bilan porte sur le patrimoine et les activités de ces entreprises et doit être rendu public. Il doit être assorti d'un plan d'actions de réduction des émissions de GES envisagées et doit être révisé tous les 4 ans.



OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation d'énergies renouvelables
- 5. Amélioration de la qualité de l'air
- 6. Préservation de la ressource en eau
- 7. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

- Engager le territoire dans la transition écologique de manière ambitieuse
- Intégrer des critères environnementaux dans le versement des aides publiques



CIBLES

Communes et entreprises

PARTENAIRES

ADEME, organismes de labellisation et de certification



PILOTAGE

CA2BM
Services « transition écologique », « dispositifs contractuels des territoires – fonds de concours – suivi de subventions » et « développement économique »
Communes
Entreprises

MOYENS FINANCIERS

€€
Fonds de concours : 400 K€ p/an
Aides aux entreprises : 100 K€ p/an

SOURCES DE FINANCEMENT

- Programme de labellisation « Climat – Air – Energie » (ADEME)
+ Fonds propres
+ Etat (DETR)
+ BPI



CALENDRIER

2024 1^{er} semestre : Mettre en place le principe d'éco conditionnalité du fonds de concours et des aides aux entreprises
2^{ème} semestre : Inscrire le territoire (et organiser les plans de charge en conséquence) dans les démarches d'accompagnement des territoires (« Territoires en transition » notamment)

2025-2030 Candidater à un ou plusieurs labels ou engager le territoire dans une démarche d'excellence écologique



INDICATEURS DE SUIVI

- 250 000 € alloués à la réalisation d'opérations vertueuses d'un point de vue environnemental, via le fonds de concours
- 3 actions à impact environnemental positif conduites par les entreprises aidées par la CA2BM par an

INDICATEURS DE RESULTAT

- 3 étoiles minimum au label « Climat Air Energie »

LIEN AVEC LES DOCUMENTS CADRES THEMATIQUES

AXE 2 : CONFORTER L'EXEMPLARITE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES

Action n° 5 - Optimiser la performance énergétique du patrimoine communautaire et communal

PRESENTATION DE L'ACTION

Le PCAET doit agir pour la sobriété énergétique, pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Aussi, la rénovation des bâtiments communaux et intercommunaux et la mise en place de pratiques écoresponsables sont des actions sur lesquelles la CA2BM a un pouvoir d'action important. Il convient pour la CA2BM de mettre en place une stratégie patrimoniale permettant de planifier et de phaser son évolution à 6 ans (entretien, rénovation, construction...), en cohérence avec des objectifs de réduction des émissions de GES et des consommations énergétiques de ses bâtiments. Afin de mettre en œuvre cette stratégie sur le patrimoine public, un service commun sera créé pour coordonner l'action. Il permettra aux communes de définir des niveaux de performance pour la construction et la rénovation des bâtiments publics notamment :

- Une utilisation raisonnée des énergies ;
- Un niveau d'exigence en matière de performance énergétique ;
- La santé et la qualité environnementale des bâtiments.

La mise en œuvre de cette stratégie patrimoniale communautaire permettra aussi l'émergence de projets de bâtiments publics exemplaires ainsi que la mutualisation des commandes de travaux de rénovation énergétique entre communes dans un objectif d'optimisation des dépenses.

La CA2BM s'engage à :

- **Mettre en place un service commun "Energies" au sein de la CA2BM et à destination des communes pour accompagner l'amélioration de la performance énergétique des équipements communaux et intercommunaux**

La CA2BM va mettre à disposition un accompagnement opérationnel sur les projets d'amélioration énergétique du patrimoine public. Un référent « Energies » accompagnera les actions de rénovation énergétique des équipements communaux et intercommunaux et d'optimisation de l'éclairage public.

- **Développer des opérations pilotes de bâtiments publics exemplaires en matière de sobriété énergétique et de développement des ENR.**

Sur la base de l'étude de faisabilité d'installation de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine communautaire, il apparaît que certains bâtiments présentent un potentiel important, notamment dans la mise en place d'une autoconsommation collective. La CA2BM réalisera des opérations exemplaires, qui seront l'occasion de former et de sensibiliser les acteurs locaux de l'aménagement et de la construction à des modes constructifs plus vertueux. Par la suite, l'ambition est d'intégrer ces niveaux de performance dans les appels d'offres afin de généraliser les opérations exemplaires et de diffuser les bonnes pratiques.

- **Mutualiser les commandes de travaux de rénovation énergétique entre communes**

La mise en place de cette stratégie patrimoniale pourra aussi permettre de mutualiser les commandes de travaux d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine public entre les communes, pour simplifier et réduire les procédures administratives et viser des économies d'échelle.



OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation d'énergies renouvelables
- 5. Amélioration de la qualité de l'air
- 6. Préservation de la ressource en eau
- 7. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

- Diminution de la consommation d'énergies des bâtiments publics
- *Impacts directs sur la qualité de l'air du territoire*



CIBLES

Communes
Professionnels de l'aménagement et de la construction

PARTENAIRES

ADEME, Gestionnaires d'énergies, SEM Energies Hauts de France



PILOTAGE

CA2BM – Services « Transition écologique (Réfèrent « Energies »), « Travaux et entretien du patrimoine » Communes

MOYENS FINANCIERS

€€€
1 ETP « référent énergies »
Travaux de rénovation et d'installations énergétiques

SOURCES DE FINANCEMENT

- ACTEE CUBE, écoles (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies – FNCER / Cerema) – via CEE
- « Audit et réhabilitation d'installations solaires thermiques collectives » (ADEME)
- « Mission de commissionnement pour des rénovations énergétiques globales (ADEME)
- « AMO pour rénovation énergétique globale avec Contrat de Performance Energétique (ADEME)
- « Rénovation énergétique des bâtiments publics – AXE 1 (MTECT / France Nation Verte)
- « Investissement dans la rénovation des bâtiments (Dispositif Intracting) (Banque des Territoires)
- + Fonds propres (CA2BM, communes)
- + Etat (DETR, DSIL)
- + Europe (FEDER / LEADER)
- + Région Hauts-de-France



CALENDRIER

- 2024** 1^{er} semestre : Recrutement d'un référent « Energies » à l'échelle intercommunale
2^{ème} semestre : Lancement d'une campagne de commandes mutualisées de rénovation énergétiques des bâtiments communaux
- 2024-2030** Réalisation d'études et travaux sur les bâtiments communautaires et communaux sur l'ensemble de la période



INDICATEURS DE SUM

- 5 actions / démarches / projets initiés / accompagnés par le référent commun "Energies" par an
- 3 opérations engagées ou réalisées sur la période 2024-2030
- 30 commandes de travaux de rénovation passées par les communes

INDICATEURS DE RESULTAT

- 1000 m² minimum de bâtiments rénovés par an
- - 50% de consommation d'énergie du patrimoine public (bâtiments + éclairage) en 2030

LIEN AVEC LES DOCUMENTS CADRES THEMATIQUES

AXE 2 : CONFORTER L'EXEMPLARITE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES

Action n°6 - Favoriser la mobilité durable des agents publics

PRESENTATION DE L'ACTION

Le Bilan carbone de la CA2BM réalisé sur l'activité de l'année 2018, comptabilise 726 tonnes de CO₂ pour les déplacements des agents, soit plus d'un tiers du bilan total. Ce poste se partage entre :

- Les déplacements domicile-travail des agents, composant 52% des émissions du poste,
- Les déplacements professionnels, s'élevant à 48% du poste.

Concernant les déplacements domicile-travail, plus de 1,5 millions de km ont été parcourus en 2018, soit une moyenne de 24 km aller-retour par agent par jour travaillé. Cela correspond à plus de 100 000 litres de carburants (essence et gazole routier) consommés en 2018 pour les déplacements professionnels.

Sur la base de ce constat, la CA2BM a priorisé 3 actions contribuant autant à l'amélioration du bien-être au travail qu'à la réduction des déplacements des agents.

La CA2BM s'engage à :

- **Mettre en place une organisation de travail permettant la réduction et l'optimisation des déplacements**

Afin de limiter les déplacements liés au travail des agents, la collectivité s'engage à tester des solutions d'optimisation des mobilités dans le cadre de son Plan de Déplacements d'Administration. Une charte pour la mobilité des agents sera mise en place et des solutions innovantes testées de manière expérimentale : éco-conduite, coworking sur l'ensemble des sites, ajustement des horaires, télétravail etc.

- **Proposer des offres de mobilité partagées et mutualisées**

Afin de proposer de nouvelles offres de mobilité aux agents, la CA2BM propose de faire une enquête auprès des agents communautaires et des communes sur leur mobilité et leurs pratiques de déplacements. Cette enquête permettra d'affiner des solutions, dont certaines ont été évoquées lors des ateliers d'élaboration du plan d'action :

- Une plateforme de covoiturage à l'échelle des structures communales, communautaires et des établissements à proximité géographique (de type plan de déplacements inter-entreprise (PDIE))
- Une expérimentation des navettes de transport des agents des collectivités depuis les gares
- La conversion progressive de la flotte CA2BM vers le tout électrique (mutualisable éventuellement avec les communes)
- La décarbonation de la flotte de véhicules lourds (véhicules de collecte des déchets, bus...)

- **Promouvoir la pratique cyclable des agents**

Dans l'objectif de favoriser les déplacements cyclables des agents pour les trajets domicile - travail et les trajets professionnels, la CA2BM propose de :

- Mettre à disposition une flotte de vélos pour les agents et de créer des services dédiés (douches, locaux et stationnements vélo, sessions de remise en selle pour les agents, recharges électriques pour les VAE, ...)
- Mettre en place un forfait mobilité durable à destination de tous les employés communautaires



OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation d'énergies renouvelables
- 5. Amélioration de la qualité de l'air
- 6. Préservation de la ressource en eau
- 7. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

- Réduction des déplacements des agents
- Diminution de la consommation de carburants et d'émission de GES liés aux déplacements des agents
- *Impacts directs sur la qualité de l'air du territoire*



CIBLES

Agents CA2BM et communaux

PARTENAIRES

Hauts-de-France mobilités, Réseau Alliances (Declic Mobilités), CCI Hauts-de-France , opérateurs de transport, gestionnaires énergétiques



PILOTAGE

CA2BM – Services
« Ressources humaines »,
« Transition écologique et mobilités »,
Communes

MOYENS FINANCIERS

€€

SOURCES DE FINANCEMENT

- « Objectif Employeur Pro Vélo » (OEPV) (Fédération française des Usagers de la Bicyclette – FUB)
- « Développement du covoiturage – AXE 3 » (MTECT / France Nation Verte)
- + Fonds propres (CA2BM, Communes)
- + Département Pas-de-Calais
- + Région Hauts-de-France



CALENDRIER

2024

Semestre 1 : Enquête auprès des agents des communes + EPCI
Semestre 2 : Mise en place de solutions mutualisées de mobilité entre agents
Flotte de Vélo + Forfait Mobilité durable

2025

Elaboration du Plan de Mobilité employeur de la CA2BM

2026-2030

Incitation à la mise en place de nouveaux services de mobilité
Verdissement des flottes de véhicule

INDICATEURS DE SUIVI



- Baisse de 20 % du nombre de kilomètres effectués en autosolisme par les agents dans le cadre professionnel (domicile – travail et déplacements professionnels)
- + 25% des trajets effectués en covoiturage par les agents dans le cadre professionnel sur l'ensemble de la période 2024-2030
- + 15% des déplacements effectués à vélo par les agents dans le cadre professionnel sur l'ensemble de la période 2024-2030

INDICATEURS DE RESULTAT

- -20 % des émissions carbone liées à la mobilité des agents sur la période 2024-2030

LIEN AVEC LES DOCUMENTS CADRES THEMATIQUES

- Plan de Mobilité Simplifié
- Projet d'administration

AXE 2 : CONFORTER L'EXEMPLARITE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES

Action n°7 - Généraliser les pratiques vertueuses dans le quotidien des agents

PRESENTATION DE L'ACTION

Dans un objectif d'exemplarité, la CA2BM veut promouvoir les comportements vertueux des agents sur leur lieu de travail au quotidien. De nombreuses démarches de sensibilisation (défi énergie, guide de bonnes pratiques, ...) peuvent être amorcées.

Par ailleurs, la CA2BM va intégrer systématiquement dans ses marchés publics d'achats de biens matériels ou de services, des critères d'efficacité énergétique, de réduction de l'impact environnemental (y compris sur la qualité de l'air). Cela concerne l'achat de matériel (bureautique, produits d'entretien, etc.) mais également l'achat de travaux et de prestation intellectuelle (engagement environnemental des prestataires, etc.).

La CA2BM s'engage à :

- **Sensibiliser à la réduction de la consommation énergétique et de la production des déchets**

La CA2BM souhaite développer des leviers de sensibilisation et de communication pour réduire la consommation énergétique et la production des déchets. Quelques exemples parmi les pistes évoquées :

- La dématérialisation des documents administratifs et budgétaires
- La mise en place d'un guide des bonnes pratiques.
- Des concours et challenges
- L'utilisation de « nudges », qui sont des incitations non contraignantes pour inviter une personne à changer son comportement (autocollants ludiques autour d'une poubelle pour inviter à jeter les déchets dedans, rappel humoristique pour l'extinction des lumières, etc.)

- **Accentuer les politiques d'achat responsables**

Les achats publics responsables apparaissent comme un levier important de l'exemplarité environnementale des collectivités. La CA2BM, à l'instar de nombreuses autres collectivités, doit donc créer et mettre en œuvre une stratégie de promotion des achats publics écologiquement responsables. Un agent référent doit donc être identifié en interne et être formé sur les possibilités d'intégration du développement durable dans les marchés publics (référent "achats durables"). Une délibération sera votée pour la mise en œuvre de clauses environnementales (et sociales) dans les marchés publics sur divers sujets :

- Fournitures administratives : critères de fournitures composées de matériaux recyclés ou recyclables ou biosourcés et réutilisables (carton et papier privilégiés, encres à l'eau, faible teneur en composés organiques volatils (COV), rechargeables, etc.) ;

- Entretien de bâtiments publics : critères concernant l'utilisation de produits éco-labellisés ;
- Entretien des voiries : critères sur la gestion des déchets, le réemploi ou la réutilisation des gravats et des inertes, sur les mesures à prendre afin de limiter la température et l'émission de fumée lors des travaux d'enrobage ;
- Les marchés de prestation intellectuelles : possibilité de demander un engagement environnemental dans les méthodologies proposées.



OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation d'énergies renouvelables
- 5. Amélioration de la qualité de l'air
- 6. Préservation de la ressource en eau
- 7. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

- Diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux achats



CIBLES

Agents de l'EPCI

PARTENAIRES

Services de la CA2BM, RESECO, ADEME, plateforme RAPIDD (la communauté des achats durables), CERDD ...



PILOTAGE

CA2BM, Services « Marchés », « Ressources Humaines », « Transition écologique »

MOYENS FINANCIERS

€

SOURCES DE FINANCEMENT

Fonds propres



CALENDRIER

2024 *1^{er} semestre* : Guide des bonnes pratiques environnementales à destination des agents
2^{ème} semestre : Elaboration d'une stratégie d'achats publics socialement et écologiquement responsable



INDICATEURS DE SUIVI

- - 20% des consommations énergétiques et de déchets des agents CA2BM et communaux d'ici à 2030
- 100 % marchés publics lancés par la CA2BM et les communes intègrent des clauses environnementales en 2030

INDICATEURS DE RESULTAT

- - 30% des émissions carbone liées au poste « immobilisation » des agents

LIENS AVEC LES DOCUMENTS CADRES THEMATIQUES

- Projet d'administration**
- PLPDMA**

AXE 3 : FAVORISER LA MOBILITE BAS CARBONE

Action n° 8 - Réduire les déplacements autosolistes

PRESENTATION DE L'ACTION

Les transports représentent 35 % des émissions de gaz à effets de serre (GES) sur le territoire de la CA2BM. Les difficultés pour se déplacer autrement qu'en voiture tiennent à l'insuffisance d'une offre de mobilité alternative en raison des caractéristiques rurales du territoire, mais également compte tenu du coût élevé pour les collectivités d'un réseau de transport public performant et de la configuration géographique territoire, en 3 « pôles », sans ville centre structurante. Par conséquent, le taux de motorisation est important et la voiture personnelle reste le moyen de transport privilégié : en dépit du fait que 81 % des actifs travaillent sur le territoire), la part modale de la voiture reste largement majoritaire pour les déplacements domicile/travail (près de 90%). Ainsi la réduction des déplacements automobiles implique de développer l'intermodalité et d'optimiser les flux automobiles via le stationnement et le covoiturage, en lien avec les axes du schéma de déplacements et de mobilité.

La CA2BM s'engage à :

- **Optimiser et mutualiser le stationnement**

La réalisation d'une étude d'optimisation du stationnement automobile pour réduire l'emprise du stationnement sur la voirie et les espaces publics permettrait de mettre en place une politique de stationnement dans les centres-villes et/ ou les zones de forte pression (commerces de quartier, etc.) sur la base du taux d'occupation, la typologie et le motif de stationnement, la saisonnalité, etc.

L'élaboration du PLUi sera l'occasion d'envisager une réglementation plus contrainte sur le stationnement. Enfin sera étudiée la faisabilité d'implantation de parkings mutualisés, plus économes en consommation foncière (type parkings-silos) ou reportés en entrée de ville selon des configurations de stationnement pérenne ou provisoire, afin de limiter l'omniprésence de la voiture en milieu urbain.

- **Promouvoir la ville des courtes distances**

Des villes plus compactes, favorables aux services et commerces de proximité, le sont aussi pour les mobilités douces, car elles réduisent la distance des trajets. Cela se traduit en termes d'aménagement par une réduction des vitesses, une amélioration des espaces publics et plus généralement, des opérations de réhabilitation urbaine (dents creuses, friches, traitement de la vacance) et de limitation de l'espace urbain. Il s'agit notamment, à travers l'acquisition d'outils de gestion du trafic d'une part, de la signalétique, de la restructuration et du réaménagement de la voirie et des espaces publics d'autre part, de privilégier les usagers les plus vulnérables tels que les piétons et cyclistes.

- **Améliorer l'offre de covoiturage quotidien**

La CA2BM a mis en place une solution d'autostop organisée en adhérant à RezoPouce. Le territoire est d'ores et déjà maillé d'arrêts signalisés sur l'ensemble des 46 communes et le service a été développé en partenariat avec les intercommunalités voisines : le Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois (CCHPM) et la Communauté de Communes des 7 Vallées. Le déploiement du service a été contrarié par la crise sanitaire du COVID et le RezoPouce ne mobilise aujourd'hui que très peu d'usagers.

Le covoiturage a donc une marge de progression conséquente sur le territoire. D'autres pistes (en complément ou remplacement de RezoPouce) pourraient ainsi être explorées : des lignes de covoiturage, une communication plus lisible et mieux ciblée, la création d'une communauté territoriale Pass Covoiturage etc.



OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation d'énergies renouvelables
- 5. Amélioration de la qualité de l'air
- 6. Préservation de la ressource en eau
- 7. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

- Baisse de la consommation énergétique liée aux déplacements
- Baisse des émissions de GES liées aux déplacements
- Baisse des polluants atmosphériques
- Augmentation de la pratique des mobilités douces et partagées
- *Impacts directs sur la qualité de l'air du territoire*



CIBLES

Habitants, entreprises et collectivités

PARTENAIRES

Etat, Région, Département, ADEME, Cerema, opérateurs de mobilité et de stationnement



PILOTAGE

CA2BM, Services
« Planification »
« Transition écologique »
« Transports et mobilités »

MOYENS FINANCIERS

A titre indicatif :

- Parking silo : entre 11000 € et 12000 € par emplacement en moyenne

SOURCES DE FINANCEMENT

- « Développement du covoiturage – AXE 3 » (MTECT / France Nation Verte)
- « Plan de circulation et mise en place de quartiers apaisés » (ADEME)
- + Fonds propres (Versement mobilité)
- + Département Pas-de-Calais
- + Région Hauts-de-France
- + Europe (FEDER / LEADER)



CALENDRIER

- 2024** Amélioration de l'offre de covoiturage territoriale
- 2025** Prescriptions en faveur des mobilités douces appliquées à l'ensemble des opérations d'aménagement et d'une vision commune de la qualité des espaces publics
- 2024-2030** Mise en œuvre des actions identifiées par le PDS (notamment celles de la fiche #A3 : Faire évoluer les pratiques en matière de stationnement automobile ; S'appuyer sur des parkings en entrée de centres urbains pour valoriser les modes alternatifs ; Favoriser la mutualisation du stationnement dans les nouvelles opérations urbaines ; Porter une exigence de qualité dans l'aménagement des espaces de stationnement)



INDICATEURS DE SUVI

- 70% de taux d'occupation du stationnement dans les centres-villes
- - 20% de places de stationnement de surface d'ici 2030
- + 20% des déplacements réalisés en covoiturage en 2030

INDICATEURS DE RESULTAT

- Réduction de 20% des déplacements autosolistes d'ici 2030

LIEN AVEC LES DOCUMENTS CADRES THEMATIQUES

- Plan de Déplacements Simplifié

AXE 3 : FAVORISER LA MOBILITE BAS CARBONE

Action n° 9 - Développer la mobilité électrique et les carburants alternatifs durables

PRESENTATION DE L'ACTION

Le déploiement des bornes de recharge électrique, primordial pour accompagner le développement de l'électromobilité, constitue un facteur d'attractivité (notamment touristique) pour le territoire. La Région des Hauts-de-France s'est constitué en centrale d'achat. Elle a pour but de fédérer les commandes pour l'achat, l'installation, la maintenance et l'exploitation des bornes de recharge sur le territoire. Les Hauts-de-France comptabilisent environ 3 229 bornes de recharge (2021), soit une pour 7,5 véhicules, avec une croissance de 30% des installations. Toutefois, le déploiement des bornes demeure insuffisamment coordonné. Sur le territoire de la CA2BM, on recense 5 bornes de recharge publiques, complétées d'une vingtaine de bornes privées.

Malgré une forte croissance du secteur des carburants alternatifs observée ces dernières années, il n'existe actuellement aucune station de Gaz Naturel Véhicule sur le territoire. Le GNV présente l'avantage de n'émettre quasiment aucune particule fine, d'être utilisé sur des motorisations peu bruyantes et d'être potentiellement renouvelable lorsqu'il est issu d'unités de méthanisation (le CO₂ libéré est équivalent au CO₂ absorbé par les végétaux méthanisés). La présence de stations GNV sur le territoire constituerait probablement, à court terme, un facteur d'attractivité des entreprises. La mobilisation des acteurs du territoire (Agriopale, transporteurs, ...) est essentielle pour favoriser l'émergence d'une filière GNV sur le territoire, articulant la mise en place de stations GNV et d'unités de méthanisation.

La CA2BM s'engage à :

- **Coordonner un déploiement de l'électromobilité**

L'élaboration d'un schéma directeur des infrastructures de recharge électrique (SDIRVE) a pour vocation d'organiser un déploiement harmonieux des bornes à l'échelle du territoire de la CA2BM. Cette dimension stratégique est en adéquation avec le positionnement d'une intercommunalité. Toutefois, la réalisation de ce schéma nécessite un transfert de compétence des communes vers la CA2BM, et l'installation et la mise en œuvre opérationnelle des bornes resteraient à la charge des communes.

L'installation de ces bornes se fera en fonction de différents critères comme la cohérence avec les flux de mobilité du territoire, l'intermodalité avec les transports en commun ou les aires de covoiturage et la visibilité auprès des usagers. Pour la coopération avec le reste du territoire régional, une collaboration avec le réseau Passpass électrique Haut de France permettra de viser la meilleure interopérabilité possible.

- **Développer l'utilisation des carburants alternatifs durables**

Le gaz renouvelable peut être produit par la fermentation de déchets agricoles et ménagers, et par la gazéification de biomasse solide. La CA2BM souhaite mobiliser les acteurs publics et privés pour créer une dynamique territoriale sur le sujet, en étudiant par exemple l'opportunité de la mise en place de

flottes de véhicules au biogaz (bus, camions de collecte des déchets).



OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation des ENR
- 5. Amélioration de la qualité de l'air
- 6. Préservation de la ressource en eau
- 7. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

- Réduction de la part des déplacements en véhicules thermiques
- Amélioration de la qualité de l'air
- *Impacts directs sur la qualité de l'air du territoire*



CIBLES

Usagers
Communes

PARTENAIRES

ENEDIS, ECCO, GRDF, Transporteurs et Donneurs d'ordre (KEOLIS, Dumont), Volia, Agriopale, FDE62



PILOTAGE

CA2BM, Services « Transports – Mobilité », « Transition écologique », « Services techniques », « Collecte et gestion des déchets »
Communes

MOYENS FINANCIERS

€€€
Station GNC/GNV ; - Cout : 1,5 M€ (Investisseur privé) - Rentabilité à partir de 20 pleins journaliers

SOURCES DE FINANCEMENT

- « Programme Advenir Plus » (AVERE France)
- « Programme Advenir Formation » (AVERE France)
- « Soutien au Déploiement de stations de recharge pour les Véhicules Electriques et poids lourds » (ADEME)
- + Région Hauts-de-France
- + CEE
- + Europe (FEDER / LEADER)



CALENDRIER

2024 Lancement de l'élaboration du SDIRVE
2025 Déploiement d'infrastructures de recharge de véhicules électriques
2027 Création d'une station GNV



INDICATEURS DE SUIVI

- Multiplier par 5 le nombre d'IRVE installés sur le territoire à horizon 2030
- 3 projets de déploiement de flottes de véhicules à carburant alternatif à horizon 2030

INDICATEURS DE RESULTAT

- + 15% de véhicules à carburant alternatif à horizon 2030

LIEN AVEC LES DOCUMENTS CADRES THEMATIQUES

- Plan de Mobilité Simplifié
- SRADDET

AXE 3 : FAVORISER LA MOBILITE BAS CARBONE

Action n° 10 - Optimiser l'offre en transport collectif

PRESENTATION DE L'ACTION

Auparavant gérées par la région des Hauts-de-France, les lignes régulières entre les 3 pôles de Montreuil, Etaples et Berck sont, depuis le 1^{er} septembre 2021, sous la responsabilité de la CA2BM. Ce transfert de compétences, au-delà d'une reprise des lignes précédemment développées par la région, a été l'occasion pour la CA2BM de développer le réseau de bus, via la création d'une variante à la ligne 1 pour desservir le CHAM, la mise en place de la ligne 3 ainsi que d'un service de lignes sur Rendez-Vous.

L'intermodalité des pôles « gare » a également été renforcée, permettant d'améliorer, grâce à des aménagements spécifiques, le passage d'un mode de transport à l'autre.

Le prix du ticket de bus a été fixé à 1 euro par trajet, quelle que soit la distance et des abonnements illimités sont proposés par souscription mensuelle à 25 euros ou annuelle à 250 euros. La CA2BM a également instauré une offre d'abonnements à prix réduit destinés à des publics cibles. Enfin, des campagnes de promotion du réseau ont été mises en œuvre notamment à l'occasion de journées de transport gratuit.

La CA2BM s'engage à :

- **Faire une évaluation de la délégation de service public pour améliorer les offres de bus (régulières et scolaires), en bonne cohérence avec les besoins des usagers et les horaires de train**

Cette évaluation documentera les dispositions contractuelles en cours et produira des éléments de diagnostic concernant 1) l'état de l'offre de transport, 2) l'usage des transports collectifs, 3) l'historique des éventuels dysfonctionnements et 4) la fiabilité du réseau lors des événements climatiques extrêmes.

L'analyse de l'usage des transports portera en particulier sur la fréquentation, origine et destination des usagers, le nombre de montées et de descentes par arrêt, les remontées d'expériences voyageurs. L'historique des dysfonctionnements permettra d'identifier les horaires non ajustés, la fréquence des retards, la sous-capacité ou surcapacité des véhicules.

In fine, cette évaluation permettra de vérifier la cohérence des horaires pratiquées sur l'ensemble du réseau et la pertinence des tracés de lignes.

- **Améliorer et optimiser l'offre de TAD**

Avec 7 courses réalisées sur l'année 2022, le service de transport à la demande « lignes sur Rendez-Vous » est très peu sollicité. La CA2BM souhaite donc améliorer le parcours client des utilisateurs potentiels de ce service. Des pistes de travail sont en discussion avec l'opérateur. L'expérimentation d'un service de réservation numérique a été évoqué. Le Transport à la Demande, qu'elle qu'en soit son modèle, demeure, quoi qu'il en soit, une solution à privilégier pour faciliter le rabattement vers les pôles de mobilité.

- **Etudier la faisabilité de déploiement d'une flotte de bus au biogaz**

Afin de répondre aux exigences de la loi LAURE sur les flottes de bus des collectivités, la CA2BM souhaite évaluer les gains en termes d'émissions carbone de la mise en place d'une flotte au biogaz. La présence sur le territoire d'un acteur comme l'Agriopale est une opportunité pour monter un projet d'implantation d'une ou plusieurs station(s) GNC/ GNV.



OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation des ENR
- 5. Amélioration de la qualité de l'air
- 6. Préservation de la ressource en eau
- 7. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

- Augmenter la part modale du bus et du train.
- Diminution de l'utilisation de la voiture
- *Impacts directs sur la qualité de l'air du territoire*



CIBLES

Tout public

PARTENAIRES

Hauts-de-France Mobilités, KEOLIS, Dumont, Réseau AGIR, L'association LIEN PLUS, ALPHA Transports, Communes/ Département



PILOTAGE

CA2BM, Services « Transports » et « transition écologique et Mobilités »
Opérateurs de transport
Agriopale

MOYENS FINANCIERS

€€€
DSP Transport 10 250 000 € sur
7ans

SOURCES DE FINANCEMENT

- « *Financement des flottes de bus « verts »* : OBLIBUS (Banque des Territoires)
- « *Investissements dans les lignes de desserte fine du territoire (ferroviaire régional)* » (Banque des Territoires)
- + Fonds propres (Versement mobilités)
- + Région Hauts-de-France
- + Europe (FEDER / LEADER)



CALENDRIER

2024-2028 Evaluation continue de la délégation de service public

2024 2^{ème} semestre : Lance un plan de communication pour mieux faire connaître l'offre de transports en Commun, par les actions identifiées dans le PDS : Centraliser et diffuser les informations statiques et assurer une mise à jour régulière ; renforcer la collaboration avec Hauts-de-France Mobilités (billettique, Centrale Pass Pass, etc.)

2025 Redéploiement et communication d'une offre de Transport à la Demande

2027 Etude de faisabilité concernant déploiement d'une flotte de bus au biogaz



INDICATEURS DE SUIVI

- + 20% de fréquentation des transports en commun sur le territoire de la CA2BM à horizon 2030
- Au moins 2 bus au biogaz en circulation à horizon 2030

INDICATEURS DE RESULTAT

- + 10% de la part modale TC à horizon 2030

LIEN AVEC LES DOCUMENTS CADRES THEMATIQUES

- Plan de déplacement simplifié

AXE 3 : FAVORISER LA MOBILITE BAS CARBONE

Action n° 11 - Favoriser les mobilités actives

PRESENTATION DE L'ACTION

Le développement des modes actifs contribuant à la fois à la qualité de vie d'un territoire et répondant aux objectifs de réduction des polluants et des émissions de CO₂, est devenu un impératif des politiques publiques locales de mobilité. Depuis 2017, la CA2BM réalise des travaux de création de pistes cyclables notamment l'Eurovéloroute littorale, la « Vélomaritime », pour laquelle elle est compétente. Plusieurs sections de l'Eurovéloroute sont aujourd'hui opérationnelles. Le tracé finalisé offrira aux usagers un itinéraire complet allant du nord au sud du territoire. Le projet de piste cyclable sur un béton drainant coquillé, fabriqué à base de coquilles Saint-Jacques recyclées, entre Groffliers et Conchil-le-Temple, dans le cadre du projet européen « CIRCLE » illustre cette dynamique de développement de l'alternative cyclable. Malgré ces investissements importants, il demeure nécessaire de renforcer davantage les infrastructures afin qu'elles soient en mesure d'accompagner une réelle généralisation de la mobilité cyclable au quotidien.

La CA2BM s'engage à :

- **Définir la stratégie cyclable territoriale au travers du Schéma Directeur Cyclable**

Le Schéma Directeur Cyclable s'inscrit dans une démarche globale de développement et de valorisation des modes doux parmi lesquels le vélo occupe une place essentielle. Il guidera la politique cyclable à moyen terme en établissant une feuille de route des actions à engager pour favoriser l'usage du vélo. La réalisation de ce Schéma est soutenue par l'ADEME qui finance via l'appel à projets AVELO 2, le poste de chargé de mobilité douce à hauteur de 50%.

Cette démarche, menée en collaboration avec les acteurs institutionnels, associatifs, professionnels et cyclistes, aboutira à l'identification d'axes à fort potentiel cyclable. Le renforcement des continuités cyclables le long de ces axes sera un des objectifs majeurs du Schéma Directeur Cyclable.

- **Valoriser les aménagements cyclables réalisés et poursuivre la réalisation d'aménagements et d'équipements cyclables**

Un des objectifs majeurs du Schéma Directeur Cyclable sera de définir les nouvelles infrastructures cyclables du territoire. L'aménagement de ces nouveaux axes devront nécessairement s'accompagner d'équipements et de services propices au développement du vélo (stationnement, aide à l'achat, service de location...).

De manière complémentaire, il s'agira d'identifier des parcours cyclables alternatifs aux voies routières à fort trafic. Ces derniers devront être clairement identifiés via une signalisation adaptée et devront permettre de relier les centres-bourgs de façon sécurisée en empruntant les axes de meilleure cyclabilité, alternatifs aux voies principales à fort trafic routier.

- **Poursuivre les aménagements des espaces publics en faveur des modes actifs et des courtes distances**

La CA2BM souhaite aménager les espaces publics en faveur des modes actifs. Ainsi, la pratique cyclable et la marche à pied devront être intégrées dans tout nouveau projet d'aménagement piloté par l'agglomération. Cela suppose notamment la création de nouveaux cheminements piétons, de stationnements vélo réservés près des lieux de fréquentation, dans les centres-bourgs, à proximité des écoles, etc. Pour réaliser ces aménagements et développer ces infrastructures, des acquisitions de parcelles pourront être prévues. Des prescriptions dans ce sens seront inscrites dans le futur PLUi.



OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation des ENR
- 5. Amélioration de la qualité de l'air
- 6. Préservation de la ressource en eau
- 7. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

- Améliorer la qualité de l'air
- Augmenter le linéaire de voies douces
- Améliorer les possibilités de mobilité notamment pour les habitants
- Diminution de l'utilisation de la voiture
- *Impacts directs sur la qualité de l'air du territoire*



CIBLES

Tout public

PARTENAIRES

ADAV, L'association LIEN PLUS, Réseau AGIR
Gestionnaires de voirie (Communes/
Département/ Etat), Financeurs (Europe, ADEME)



PILOTAGE

CA2BM - Services
« Transition
écologique et
mobilité » et
« Planification »

MOYENS FINANCIERS

€€
Schéma Directeur Cyclable (SDC) :
40 000 euros Maitrise d'œuvre
opérationnelle : 100 000 euros SDC
: ADEME (Avélo 2) : 20 000 euros
(50%)
Estimation des travaux du dernier
tronçon de l'EuroVélo
Vélomaritime (Cucq – Merlimont) :
5,5 M€

SOURCES DE FINANCEMENT

- « Développer le vélotourisme » (ADEME)
- « Programme Alvéole Plus » (Fédération française des Usagers de la Bicyclette)
- + Fonds propres (Versement Mobilité)
- + Etat (Plan Vélo)
- + Région Hauts-de-France
- + Europe (FEDER / LEADER)



CALENDRIER

- 2024** Finalisation du Schéma Directeur Cyclable
- 2025–2030** Mise en œuvre Schéma directeur cyclable (densifier l'offre de stationnement vélo sur les grands pôles générateurs ; encourager la pratique du vélo par des actions d'animation, de sensibilisation... ciblées
- 2025–2027** Structuration d'une offre touristique Vélo (faire émerger une offre cyclo-touristique structurée en arrière-pays ; Fédérer les acteurs touristiques à l'échelle du territoire, autour du label « Accueil Vélo » pour développer un produit touristique global

INDICATEURS DE SUVI



- Réalisation et mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable
- Nombre de kilomètres d'aménagements cyclables multipliés par 3 à horizon 2030
- Nombre de stationnements vélos multiplié par 2 à horizon 2030
- Prise en compte des modes actifs dans les opérations d'aménagement (règles d'urbanisme à inscrire dans le PLUI-H)

INDICATEURS DE RESULTAT

- + 20% de la part modale des piétons et cyclables

LIEN AVEC LES DOCUMENTS CADRES THEMATIQUES

- Plan de déplacement simplifié
- Schéma Directeur Cyclable

AXE 4 : AGIR POUR DES LOGEMENTS SOBRES

Action n° 12 - Sensibiliser et accompagner les habitants pour réduire leurs consommations

PRESENTATION DE L'ACTION

Les secteurs résidentiel et tertiaire comptent pour 32% des émissions de gaz à effets de serre du territoire communautaire. Les actions liées au bâtiment représentent donc un levier majeur dans la réduction des émissions territoriales. En premier lieu, il est essentiel d'éclairer la connaissance des citoyens sur leurs possibilités d'action en faveur de la réduction de leurs consommations d'eau et d'énergie au sein de leur domicile. Il s'agit ici de faire évoluer leur mode d'habiter. Il en va de la sensibilisation des habitants aux gestes économes et à leurs impacts tant écologiques qu'économiques.

La CA2BM s'engage à :

- **Mobiliser des "ambassadeurs" pour expérimenter des solutions de réduction des déchets, de consommation d'eau et d'énergies**

Inciter les citoyens à la sobriété par les éco-gestes, c'est l'objectif poursuivi par la mise en place d'expérimentations incarnées par des « ambassadeurs », habitants du territoire qui souhaitent s'inscrire de manière volontaire dans une démarche vertueuse pour réduire l'impact environnemental de leur foyer. Face aux tensions sur les ressources alimentaires, énergétiques et en eau, les citoyens sont en effet amenés à adopter des comportements plus sobres. La sensibilisation aux bonnes habitudes peut passer par des formats ludiques et conviviaux en mesure de générer de la motivation et de l'enthousiasme parmi les participants. A titre d'exemple, des défis tels que « Familles à énergie positive » ou « Familles Zéro déchet » pourraient être engagés. Ces démarches devront faire l'objet d'une communication et d'une capitalisation spécifique, afin de disséminer les résultats auprès de l'ensemble de la population et in fine généraliser les bonnes pratiques.

- **Mettre à disposition ou aider à l'acquisition d'équipements spécifiques pour réduire les déchets et les consommations d'énergies et d'eau**

En complément de ces formats d'accompagnement au changement, qui font des habitants des acteurs centraux de la lutte contre le réchauffement climatique, l'autre versant d'actions pour réduire les consommations domestiques est d'amener les ménages à se procurer des équipements permettant de modérer leur consommation. Cela vaut pour la production de déchets (composteurs...), la consommation d'eau (mitigeurs, récupérateurs d'eau de pluie...), la consommation d'énergie (thermostats...), mais cela ramène également à la lutte contre l'obsolescence programmée en incitant au maintien et à la réparation des équipements électroménagers.

- **Mettre en œuvre un accompagnement spécifique auprès des ménages en situation de précarité énergétique**

Cet accompagnement des habitants en faveur de leur réduction de consommation énergétique vaut de manière prioritaire pour les ménages les plus précaires car se doublant d'un enjeu économique important. La CA2BM veut renforcer son action en faveur des ménages en situation de précarité énergétique, en poursuivant ses engagements auprès de partenaires associatifs dans le cadre du service dédié de type *Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE)*, qui vise à accélérer la dynamique de rénovation énergétique et à développer les énergies renouvelables des bâtiments à usage d'habitat, en impliquant l'ensemble des collectivités territoriales et les professionnels.



OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation des ENR
- 5. Amélioration de la qualité de l'air
- 6. Préservation de la ressource en eau
- 7. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

- Economies d'eau et d'énergie
- *Impacts directs sur la qualité de l'air du territoire*



CIBLES

Habitants

PARTENAIRES

ANAH, ADEME, CAUE, CEREMA, CERDD, ENERGETHIC, Energie Partagée, ONPE, Programme DEPAR



PILOTAGE

CA2BM, Services « Eau », « Déchets » « Habitat et action sociale », « Communication », « Transition écologique »

MOYENS FINANCIERS

€€

Coût des supports de communication
 Prix indicatifs des équipements cités :
 Composteur :
 • 40-80 € pour un composteur de 300L
 Lubricomposteur :
 • En plastique : 40 à 140 €
 • En bois : 60 à 340 €
 Récupérateur d'eau de pluie
 • Hors sol : de 60 à 420 € en fonction de la contenance.
 • Enterré : de 1200 € à 4400 €
 Mitigeur :
 • 30 € à 300 €
 • Pose par un plombier entre 150 € et 500 € en fonction de la complexité

SOURCES DE FINANCEMENT

- « Etude préalable à l'instauration ou à l'extension de la tarification incitative pour la gestion des déchets » (ADEME)
 - « Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets – AXE 1 » (MTECT / ADEME)
 - « Investissement des les projets citoyens d'énergies renouvelables » (ENRCIT)
- + Fonds Propres
 + Département Pas-de-Calais
 + Région Hauts-de-France
 + Financements participatifs



CALENDRIER

- 2024 Mobilisation des "ambassadeurs" parmi la population
- 2025 Publication des guides de bonnes pratiques
- 2026 Accompagnement spécifique auprès des ménages et mise à disposition d'équipements adaptés



INDICATEURS DE SUIVI

- 50 ambassadeurs ou familles ambassadrices à horizon 2050
- 1 démarche / expérimentation citoyenne engagée par an
- + 15% de ménages fournis en équipement permettant la réduction de consommation énergétique et de ressources
- + 15% de ménages accompagnés dans leur réduction des consommations énergétiques et de ressources

INDICATEURS DE RESULTAT

- - 20 % de consommation eau / gaz / électricité des ménages

LIEN AVEC LES DOCUMENTS CADRES THEMATIQUES

- Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

AXE 4 : AGIR POUR DES LOGEMENTS SOBRES

Action n° 13 - Poursuivre la réhabilitation du parc de logements existant

PRESENTATION DE L'ACTION

La Région des Hauts-de-France vise l'atteinte du niveau de performance énergétique BBC Rénovation pour 100 000 logements rénovés sur le territoire régional. L'élaboration à l'échelle des EPCI des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) constituent une opportunité pour la programmation et la mise en place de dispositifs opérationnels favorables à la maîtrise de l'énergie dans les nouveaux logements et à la réhabilitation des logements existants.

Pour répondre aux objectifs de rénovation, les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) constituent des offres de service partenariales pour favoriser la requalification de l'habitat privé ancien. Les OPAH proposent une ingénierie et des aides financières et se matérialisent par une convention signée entre l'Etat, l'Anah et la collectivité, d'une durée de 3 à 5 ans.

La CA2BM a déjà lancé une OPAH en partenariat avec l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) visant la réhabilitation des logements privés anciens. Ce dispositif renforcé en faveur de l'amélioration de l'habitat permet aux propriétaires occupants et aux bailleurs de bénéficier, sous certaines conditions et jusqu'en septembre 2026, d'aides financières majorées pour la réalisation de travaux dans les logements, de conseils en fiscalité ainsi que d'un accompagnement administratif et technique gratuit. Le renforcement de la réhabilitation du parc de logements s'avère donc prioritaire. La CA2BM s'engage à :

Définir une charte de la réhabilitation

Une charte de la réhabilitation orientant le processus de réhabilitation du parc de logements anciens sera définie. Pour ce faire, la CA2BM s'appuiera sur la charte (CREBA) mise en place par le CEREMA avec le CAUE du nord et l'adapter aux contraintes spécifiques du territoire de l'agglomération. Les prescriptions générales et recommandations spécifiques de cette charte prendront en compte les dimensions énergétiques et environnementales de tous les types de rénovations et seront appliquées en premier lieu à toutes les rénovations du patrimoine communautaire. La charte constituera un document cadre pour définir et promouvoir une approche « responsable » de la réhabilitation. Elle aura vocation à être partagée et relayée par tout acteur institutionnel ou professionnel investi dans le domaine du patrimoine et de la réhabilitation énergétique des bâtiments.

- **Mener une démarche proactive de lutte contre la vacance**

La CA2BM compte 5,1% de logements vacants (INSEE, 2019), mais avec de fortes disparités entre communes (jusqu'à 16,1% pour Montreuil par exemple). Réinvestir ces délaissés offre des possibilités de logements le plus souvent en zones urbaines denses, à proximité des services et aménités. C'est effectivement le cas à Montreuil, commune qui bénéficie du plan « Action cœur de ville ».

L'objectif poursuivi est bien celui de la limitation de l'étalement urbain et de la consommation foncière, en évitant d'avoir recours systématiquement à la construction neuve pour offrir des solutions de logements aux habitants.

L'agglomération renforcera la connaissance (potentiel, moyens d'action...) des communes sur le sujet de la vacance, en collaboration avec l'ANAH qui a publié un guide adapté. Sur cette base, des outils développés par le CEREMA (LOVAC, Zéro Logements Vacants...) pourront être exploités.

- **Limiter le taux de résidences secondaires**

La loi de finances 2023 a élargi le nombre de communes pouvant appliquer la surtaxe d'habitation sur les résidences secondaires, notamment dans les zones littorales. D'autres dispositifs sont expérimentés sur d'autres territoires attractifs, caractérisés par des taux importants de résidences secondaires (pour rappel : 45% sur la CA2BM). Il s'agira donc pour la CA2BM de produire une étude comparative et de tester les solutions les plus pertinentes. Une première piste pourrait être sans doute la limitation des constructions d'appartements de bord de mer et de la communication commerciale promouvant l'investissement locatif au profit d'une offre de logement adaptée aux résidents permanents, bien que les effets sur le taux de vacance ne seraient visibles qu'à moyen terme.



OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation des ENR
- 5. Amélioration de la qualité de l'air
- 6. Préservation de la ressource en eau
- 7. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

- Economies d'énergie
- Création d'emplois



CIBLES

Tout public

PARTENAIRES

ANAH, ADEME, CAUE, CEREMA, Citémétrie, ANIL, Bailleurs



PILOTAGE

CA2BM - Services
« Habitat »,
« Planification » et
« Transition
écologique »
Communes

MOYENS FINANCIERS

€
Temps passé : 1 ½
ETP dédié aux actions
de réhabilitation

SOURCES DE FINANCEMENT

- *Programme RECIF + (Ile-de-France Energies, via CEE)*
- *« Prêt renouvellement Urbain Aménagement pour soutenir la politique de la ville » (Banque des Territoires)*
- *« Investissement dans la Requalification des friches » (Banque des Territoires)*
- *« Prêt Copros Dégradées pour accélérer le traitement des copropriétés dégradées » (Banque des Territoires)*
- + Fonds propres
- + Etat (ANAH, DSIL)
- + CEE



CALENDRIER

2024

1^{er} semestre : Rédaction de la charte de réhabilitation

2^{ème} semestre : Etude comparative des politiques locales de limitation des résidences secondaires

2025-2028

Plan de réhabilitation de la vacance



INDICATEURS DE SUIVI

- Rédaction de la charte
- - 2% du taux de vacance d'ici 2030
- - 10 % du Taux de résidences secondaires d'ici 2030

INDICATEURS DE RESULTAT

- 20 % du parc immobilier vétuste ou qualifié de « passoires thermiques » réhabilité

LIEN AVEC LES DOCUMENTS CADRES THEMATIQUES

PLUI-H

AXE 4 : AGIR POUR DES LOGEMENTS SOBRES

Action n° 14 - Limiter au minimum l'impact carbone de la construction neuve

PRESENTATION DE L'ACTION

Le secteur du bâtiment représente 32% des émissions de GES du territoire de la CA2BM. A l'échelle nationale, la réglementation environnementale des bâtiments neufs (la « RE2020 ») a été prévue par la loi ELAN. Son objectif principal est de diminuer significativement les émissions de carbone de la construction neuve. Elle repose pour cela sur une transformation progressive des techniques de construction, des filières industrielles et des solutions énergétiques, afin de maîtriser les coûts de construction et de garantir la montée en compétence des professionnels. La mise en application de la RE2020 se fait en trois phases :

- 1er janvier 2022 : les maisons individuelles et les bâtiments collectifs à usage d'habitation.
- 1er juillet 2022 : les bureaux et bâtiments d'enseignement primaire et secondaire. 1er janvier 2023 : les autres bâtiments (constructions provisoires, extensions de bâtiments, habitations légères de loisir).

La CA2BM s'engage à :

- **Faire appliquer la RE 2020**

La CA2BM souhaite mettre en œuvre les principes de construction durable, en lien avec la RE2020 et les contraintes réglementaires du territoire. Une fois appliquée à tous, la réglementation deviendra de plus en plus exigeante avec un renforcement des seuils tous les trois ans. Afin de faire appliquer la RE 2020, il est important de structurer un réseau d'acteurs permettant de faire monter en compétence les acteurs du territoire de la CA2BM sur la construction durable, de favoriser l'échange d'expériences entre professionnels du bâtiment et la maîtrise d'œuvre et d'intégrer ces principes dans tout projet d'aménagement et toute construction nouvelle.

Pour ce faire les agents des collectivités (notamment les instructeurs des autorisations d'urbanisme et les acteurs territoriaux de l'aménagement et de la construction) doivent être formés et mieux encadrés. L'agglomération pourrait envisager un cahier des prescriptions environnementales – appropriable par tous et complémentaire de prescriptions architecturales et paysagères – à l'échelle de l'agglomération, dans lequel devra s'inscrire toute construction nouvelle.

- **Structurer un réseau d'acteurs et monter en compétence sur l'écoconstruction et la construction durable**

Afin de structurer un réseau d'acteurs, l'agglomération, via son service d'urbanisme, propose :

- De faire un recensement des architectes et entreprises spécialistes dans les domaines des matériaux biosourcés, RGE, maison passive, etc. et d'organiser des rencontres spécialisées.
- D'organiser des réunions d'information ou des visites de chantiers à destination des professionnels, organisés avec les CAPEB (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment), les collectivités ou les acteurs de la filière.
- De créer des circulaires d'information, notes techniques et articles diffusés dans les supports de communication des CAPEB ou dans la presse spécialisée et locale.



OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation des énergies renouvelables
- 5. Amélioration de la qualité de l'air
- 6. Préservation de la ressource en eau
- 7. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

- Respect de la législation
- Montée en qualité architecturale et environnementale des constructions neuves



CIBLES

Tout public

PARTENAIRES

ANAH, ADEME, CAUE, CEREMA, CD2E, CAPEB, FFB, CMA, QUALIBAT



PILOTAGE

CA2BM - Services
« Urbanisme (ADS) »,
« Habitat » et « Transition
écologique » Communes

MOYENS FINANCIERS

€€€
La RE 2020 entraîne un surcoût
de construction de 10 % par
rapport à la RT 2012.

SOURCES DE FINANCEMENT

- PEPR Solutions pour la Ville durable et le bâtiment innovant – AàP « Ville Durable et bâtiment innovant » (Agence Nationale de la Recherche)
- + Région Hauts-de-France
- + Europe (FEDER / LEADER)



CALENDRIER

2024-2026
2027

Campagne de sensibilisation à la construction durable
Rédaction d'un cahier de prescriptions architecturales et environnementales « CA2BM »



INDICATEURS DE SUIVI

- 100% des logements neufs construits aux normes RE2020 sur l'année 2030
- 100% des projets de construction réalisés selon un cahier de prescriptions environnementales sur l'année 2030

INDICATEURS DE RESULTAT

- - 30% du bilan carbone de la construction à horizon 2030

LIEN AVEC LES DOCUMENTS CADRES THEMATIQUES

- PLUi-H

AXE 4 : AGIR POUR DES LOGEMENTS SOBRES

Action n° 15 - Renforcer l'aide à la rénovation des logements auprès des particuliers

PRESENTATION DE L'ACTION

La rénovation de l'habitat constitue un défi majeur de la baisse de la consommation énergétique et in fine de la baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES). De nombreux dispositifs ont été créés pour accompagner les particuliers dans leur démarche de rénovation énergétique. La CA2BM a lancé un dispositif visant la réhabilitation des logements privés anciens, appelé Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en partenariat avec l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH). Ce dispositif renforcé en faveur de l'amélioration de l'habitat permet aux propriétaires occupants et aux bailleurs de bénéficier, sous certaines conditions et jusqu'en septembre 2026, d'aides financières majorées pour la réalisation de travaux dans les logements, de conseils en fiscalité ainsi que d'un accompagnement administratif et technique gratuit. La CA2BM souhaite renforcer son dispositif d'aide à la rénovation des logements auprès des particuliers.

La CA2BM s'engage à :

- **Renforcer l'opération programmée de l'habitat (OPAH) et abonder les dispositifs locaux d'aide aux particuliers pour la rénovation énergétique**

L'agglomération et les communes peuvent soutenir la réalisation de baux à réhabilitation et développer le conventionnement privé, notamment auprès des propriétaires bailleurs impécunieux : abondement des aides ANAH sur le conventionnement avec travaux et promotion du conventionnement sans travaux.

De manière plus générale, un renforcement du budget dédié à la rénovation thermique des logements est à prévoir.

- **Optimiser les moyens d'accompagnement à la réalisation des travaux d'isolation et d'amélioration de l'habitat**

Afin d'optimiser les moyens d'accompagnement des particuliers, la CA2BM peut faire des actions relevant de la récolte d'informations auprès des parties prenantes grâce aux enquêtes sur les besoins des particuliers, ou les retours d'expérience des accompagnements non aboutis.

Par la suite un travail de communication devra être réalisé pour mieux toucher les potentiels bénéficiaires et ajuster l'accompagnement : mise à disposition et diffusion de fiches techniques, communication auprès des artisans, réalisation de chantiers participatifs permettant aux habitants de s'approprier les techniques en vue d'une auto-réhabilitation, mise en place de portes ouvertes de maisons d'habitation exemplaires du point de vue de leur réhabilitation et de l'usage des énergies renouvelables.



OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation d'énergies renouvelables
- 5. Amélioration de la qualité de l'air
- 6. Préservation de la ressource en eau
- 7. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

- Baisse des consommations énergétiques du secteur résidentiel
- Diminution de la précarité énergétique
- Amélioration du confort thermique (été/hiver)
- Diminution de la consommation foncière
- *Impacts directs sur la qualité de l'air du territoire*



CIBLES

Habitants (notamment en situation de précarité énergétique)
Bailleurs sociaux
Propriétaires bailleurs

PARTENAIRES

DDTM, FAIRE, Adil, CAUE, SDAP, ANAH, Professionnels du bâtiment (CAPEB, FFB), PDLHI, Bailleurs sociaux et acteurs du logement, DRAL, Union Régionale pour l'Habitat (URH)



PILOTAGE

CA2BM – Service « Habitat »

MOYENS FINANCIERS

€€
OPAH2022 : 80000€

SOURCES DE FINANCEMENT

- « Opérateurs Ensemble de la rénovation CORENO » (ADEME)
- + Fonds propres (CA2BM + communes)
- + Etat (ANAH)
- + Région Hauts-de-France
- + Département Pas-de-Calais
- + Europe (FEDER / LEADER)



CALENDRIER

- 2024 Renforcer l'OPAH et abonder les dispositifs locaux d'aide aux particuliers pour la rénovation
Récolte d'informations auprès des parties prenantes
- 2025 Communication spécifique auprès des particuliers



INDICATEURS DE SUIVI

- + 20% de budget global lié aux dispositifs d'ici 2030
- + 20% de dossiers instruits et + 50% d'aboutissement des dossiers

INDICATEURS DE RESULTATS

- - 30% des consommations énergétiques du secteur résidentiel
- - 35% des émissions carbone du secteur résidentiel

LIEN AVEC LES DOCUMENTS CADRES THEMATIQUES

- PLUi-H

AXE 5 : DEVELOPPER LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES LOCALES POUR REDUIRE LA DEPENDANCE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

Action n° 16 - Définir un cadre et une gouvernance à la stratégie énergétique du territoire

PRESENTATION DE L'ACTION

Les sujets de l'énergie sont complexes, tant d'un point de vue stratégique, dans un contexte géopolitique incertain, que d'un point de vue technique. La stratégie énergétique territoriale de la CA2BM mérite d'être davantage structurée. 14,5% des besoins énergétiques de l'Agglomération sont couverts par des énergies renouvelables. Toutefois les projets d'ENR ont souvent été développés de manière individuelle, voire opportuniste, sans réflexion stratégique préalable à l'échelle de l'intercommunalité.

Il n'existe pas encore de réseau structuré d'acteurs autour des questions énergétiques, ni d'une connaissance fine des gisements d'énergies renouvelables.

Les décideurs locaux ont besoin d'être accompagnés pour mieux appréhender le potentiel de leurs territoires en termes d'énergies renouvelables. Il convient donc de mettre en place une gouvernance partenariale de l'énergie et de rédiger une feuille de route stratégique pour atteindre les objectifs fixés : + 50% de production d'énergies renouvelables à horizon 2050.

La CA2BM s'engage à :

- **Elaborer un Schéma Directeur de l'Energie (SDE)**

La CA2BM doit déterminer les objectifs et les secteurs prioritaires de développement des énergies renouvelables ou de récupération de chaleur. La mise en place d'un Schéma Directeur de l'Energie, cadre de la politique énergétique de l'Agglomération, nécessite la réalisation d'un état des lieux énergétique du territoire ainsi que d'une étude détaillée des potentiels et des objectifs de développement par type d'énergie. Il s'agira notamment de mettre en place une cartographie consignant les secteurs géographiques de développement prioritaires des énergies renouvelables ou de récupération de chaleur (production ou approvisionnement par un réseau de chaleur). L'ensemble des parties prenantes (structures d'accompagnement, gestionnaires d'énergies, associations, entreprises et citoyens) devront y prendre part, de manière partenariale.

- **Créer un Comité d'experts sur les ENR pour identifier les gisements et les filières possibles**

Le réseau des structures d'accompagnement sur ces sujets d'énergie renouvelable est dense au niveau régional. La CA2BM souhaite donc s'appuyer sur ce réseau de structures parapubliques pour améliorer la connaissance des élus sur les différentes ressources énergétiques (avantages / inconvénients) mais également pour doter le territoire d'un diagnostic exhaustif des gisements d'énergies renouvelables locales exploitables. Un Comité d'experts sur les ENR sera ainsi mis en place pour appuyer l'animation et la coordination de la stratégie énergétique territoriale.



OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION

EFFETS ATTENDUS

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation d'énergies renouvelables
- 5. Amélioration de la qualité de l'air
- 6. Préservation de la ressource en eau
- 7. Adaptation au changement climatique

- Augmentation de l'indépendance énergétique du territoire
- Promotion de la sobriété énergétique
- Augmentation de la production d'énergies renouvelables
- Echanges d'expériences entre professionnels de l'énergie



CIBLES

Tout public

PARTENAIRES

SEM Energies Hauts de France, EnergETHIC, FDE 62, Energie partagée, Enercoop, ENEDIS, GRDF, ADEME Haut-de-France



PILOTAGE

CA2BM – Service
« Transition écologique »

MOYENS FINANCIERS

€€
1 ETP « référent énergies »

SOURCES DE FINANCEMENT

- « Mise en œuvre d'un Schéma Directeur de l'Energie » (ADEME)



CALENDRIER

2024
1^{er} semestre : Recrutement d'un référent « Energies »
2^{ème} semestre : Création du groupe d'experts ENR

2024-2030
Réalisation du SDE
Mise en application de la Loi APER



INDICATEURS DE SUIVI

- Réalisation du SDE
- 1 réunion du Comité par an
- 2 projets de production ENR portés par les collectivités par an

INDICATEURS DE RESULTAT

- + 28 % d'ENR dans le mix énergétique territorial à horizon 2030

LIEN AVEC LES DOCUMENTS CADRES THEMATIQUES

- PLUi-H (aspects réglementaires)
- Plan de déplacement simplifié (électromobilité)

AXE 5 : DEVELOPPER LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES LOCALES POUR REDUIRE LA DEPENDANCE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

Action n° 17 - Augmenter la production d'énergies renouvelables

PRESENTATION DE L'ACTION

Sur la CA2BM, les potentiels éoliens, mais surtout solaires, biomasse et géothermiques restent encore largement à exploiter. La production d'énergies renouvelables locales de la CA2BM s'élève à près de 100 GWh par an tout moyen de production confondu, dont plus de 80% d'électricité. L'éolien, avec une production de 77 GWh par an, est la source d'énergie renouvelable qui produit le plus d'électricité, représentant 82% du mix des énergies renouvelables. Le territoire connaît donc une forte dépendance énergétique. Pour atteindre les objectifs nationaux et régionaux, la part des ENR dans le mix énergétique doit être renforcée pour augmenter de 50% à l'horizon 2050.

Il existe cependant de nombreux critères de faisabilité pour l'élaboration de tels projets. Les points de vigilance principaux à retenir sont :

- La nécessité de disposer de débouchés de valorisation (possibilité d'injection sur le réseau ou consommation pérennes et stables en chaleur). L'injection sur le réseau apparaît comme la solution à favoriser mais l'installation mise en place devra dépasser une taille critique (et ainsi d'envisager la mutualisation d'intrants) et d'étudier la faisabilité géographique pour l'injection sur le réseau.
- La nécessité de fiabiliser les approvisionnements.
- La nécessité de préférer la valorisation de déchets à la création de cultures uniquement dédiées à la méthanisation (risque de concurrence d'usages des sols).
- L'acceptabilité des projets par la population.

La CA2BM s'engage à :

- **Développer le solaire thermique et le photovoltaïque**

Le gisement solaire théorique du territoire estimé sur l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est de 101 495 MWh/an. Selon les objectifs du PCAET, le solaire photovoltaïque doit produire 20 GWh en plus d'ici 2050, ce qui équivaut à environ 17 000 m² de panneaux installés. De même, le solaire thermique doit augmenter sa production de plus de 10 GWh. Afin d'atteindre ces objectifs plusieurs actions sont à mettre en place :

- Réaliser un cadastre solaire afin d'identifier précisément le potentiel du territoire et de pouvoir mobiliser les propriétaires concernés.

- Repérer les gros consommateurs d'eau chaude sanitaire et mettre en réseau les acteurs concernés afin de faire émerger des projets collectifs (en écho aux objectifs de la fiche 17).
- Mettre en œuvre opérationnellement les projets repérés comme les plus efficaces, à savoir l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la piscine de Berck, lors de sa révision et l'installation de modules PV (notamment ombrières parkings) sur le site d'équipements communautaires d'Euaires (autoconsommation collective).

- **Développer la biomasse-énergie**

La biomasse-énergie, d'origine essentiellement forestière et agricole, permet de produire de l'électricité, de la chaleur et du gaz renouvelable. Les principaux modes de valorisation énergétique pris en compte par le Schéma Régional de la Biomasse Hauts-de-France sont la combustion du bois et la méthanisation des déchets fermentescibles.

La production de combustibles pour alimenter des chaudières bois est un objectif poursuivi par la CA2BM. Un gisement pourrait être développé au droit des champs captant, ce qui permettrait de poursuivre une convergence d'objectifs vertueux : la plantation en interculture de haies, d'arbres, de bandes de miscanthus sert à la fois la lutte contre l'érosion, la préservation de la qualité des nappes phréatiques et la production de ressources énergétiques renouvelables. En outre, une filière de valorisation du bois peut être envisagée en partenariat avec les territoires voisins pour développer des chaufferies pouvant bénéficier aux communes non rattachées au réseau de chaleur. Enfin, l'agglomération détenant la responsabilité de l'assainissement, souhaite développer une réflexion autour de la valorisation des boues des stations d'épuration.

Par ailleurs, la région Hauts-de-France souhaite fortement développer la méthanisation avec pour objectif de devenir la 1^{ère} région européenne productrice de biométhane. La région a été la première à se doter d'une charte spécifique intitulée "Concertation et dialogue autour des projets de méthanisation". L'enjeu est de permettre la construction d'une filière locale de collecte et de valorisation énergétique des effluents d'élevage et des déchets organique du territoire tout en évitant la concurrence entre les projets. Les projets de méthanisation soulèvent néanmoins des questions d'acceptabilité. La CA2BM dispose d'une unité de méthanisation sur son territoire, d'autres projets pourraient donc bénéficier du retour d'expérience de cette unité.

- **Exploiter la ressource "Energies marines"**

Malgré un très fort potentiel en matière d'énergies marines renouvelables, la France et la région Hauts-de-France accusent un retard dans ce domaine. Si les cartes de potentiels n'ont pas repéré de gisement sur le territoire de l'agglomération pour l'hydrolien ou l'énergie marémotrice, la CA2BM souhaite mener une veille active, concernant l'ensemble des nouvelles technologies d'énergies marines (houlomotrice, thalassothermie, énergie marémotrice) et créer des partenariats permettant d'envisager des projets innovants. Un projet de recherche autour des énergies marines est envisagé.



OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation d'énergies renouvelables
- 5. Amélioration de la qualité de l'air
- 6. Préservation de la ressource en eau
- 7. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

Emergence d'un ou plusieurs projet(s) d'énergies renouvelables
 Consommation locale de la valorisation énergétique de la chaleur fatale



CIBLES

Collectivités
Acteurs
économiques

PARTENAIRES

ADEME, Région Hauts-de-France, CD2E, Chambre
d'agriculture, Espace Info Energie, Agriopale, ENEDIS
GRDF, Département, Laboratoires de recherche



PILOTAGE

CA2BM (Service
« Déchets »,
« Transition
écologique »,
« Pôle
opérationnel »
Communes

MOYENS FINANCIERS

€€€
Évaluation des travaux
d'installation des panneaux
PV (piscine de Berck + site
d'Écuire : environ 500 000 €

SOURCES DE FINANCEMENT

- « Développer un projet de recherche, de développement et d'innovation » (ADEME)
 - « Etude de faisabilité d'installation solaire thermique » (ADEME)
 - « Réalisation d'installation de récupération de chaleur fatale » (ADEME)
 - « Etude de faisabilité en géothermie de surface et aérothermie » (ADEME)
 - « AMO pour la mise en place d'une chaufferie biomasse » (ADEME)
 - « Installation de production de chaleur biomasse / bois » (ADEME)
- + Fonds propres
+ Région Hauts-de-France
+ Europe (FEDER / LEADER)



CALENDRIER

2024 *1^{er} semestre* : Définition des zones d'accélération de production ENR (Loi APER)
2^{ème} semestre : Premiers chantiers sur patrimoine public communautaire

2025 Etude de potentiel solaire

2027-2030 Projet de recherche Energies marines



INDICATEURS DE SUIVI

- 6,5 GWh de production d'électricité / chaleur par le solaire en 2030
- 5 GWh de production électricité / chaleur par la biomasse en 2030
- Lancement d'un projet R&D sur le développement des énergies marines

INDICATEURS DE RESULTAT

- + 28 % d'ENR dans le mix énergétique territorial à horizon 2030

AVEC LES DOCUMENTS CADRES THEMATIQUES

AXE 5 : DEVELOPPER LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES LOCALES POUR REDUIRE LA DEPENDANCE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

Action n°18- Créer des synergies énergétiques

PRESENTATION DE L'ACTION

Face à la flambée des prix de l'énergie, les dépenses publiques liées à l'énergie et au carburant représentent une part croissante des dépenses des ménages et des collectivités. A titre d'exemple, il s'agit du 2^{ème} poste de dépense de la commune de Berck-sur-mer. Les objectifs stratégiques du PCAET de la CA2BM visent à diminuer de 50% les consommations énergétiques annuelles du territoire et de 55% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Pour atteindre ces objectifs, il convient de multiplier par cinq la part de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables et de récupération, et de mettre en place des stratégies de synergies énergétiques afin de mutualiser les consommations et les capacités de production énergétique.

La CA2BM s'engage à :

- **Mettre en projet un ou plusieurs réseau(x) de chaleur**

La CA2BM souhaite explorer les projets de réseaux de chaleur, étudier leur faisabilité et les mettre en œuvre de manière opérationnelle, notamment dans les zones d'habitat les plus denses, les zones commerciales et les parcs d'activités du territoire. Ces études et projets font l'objet de nombreux guichets de co-financements publics et peuvent s'inscrire dans les opérations de revitalisation, de renouvellement et de développement urbain du territoire.

La CA2BM ne dispose pas de réseau de chaleur. Or, ceux-ci sont un vecteur incontournable de valorisation de la chaleur renouvelable dans les bâtiments. Ils sont dotés d'une efficacité énergétique très élevée (rendements instantanés supérieurs à 90%). Un projet de réseau de chaleur, alimenté par thalassothermie, avait été envisagé sur la commune de Berck, pour alimenter en énergie les équipements du bord de mer, notamment hospitaliers. Aujourd'hui, la Ville de Berck, très dépendante du gaz naturel pour chauffer les écoles et les bâtiments publics, aimerait se doter d'une chaufferie biomasse fonctionnant aux énergies renouvelables. De même, une chaufferie biomasse est en projet sur la zone d'équipements communautaires d'Ecuire. Il s'agira en tout cas de porter ou d'accompagner ces projets énergétiques d'envergure.

- **Créer des groupes d'acteurs ayant des besoins énergétiques similaires pour mutualiser les bonnes pratiques et mettre en œuvre des projets d'ENR collectifs**

De nombreux acteurs économiques du territoire tels que les campings, hôtels, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), présentent des besoins et des problématiques similaires mais ont une capacité d'action limitée lorsqu'ils agissent seuls. Afin de mutualiser les efforts et les bonnes pratiques, la CA2BM mettra en place une enquête auprès des porteurs de projets potentiels, sur la base des résultats du Schéma Directeur Energie à venir, afin d'affiner la liste de projets potentiels. L'agglomération pourra s'appuyer notamment sur les syndicats de professionnels et la chambre de commerce et d'industrie de la région Hauts-de-France comme relais

d'information. Afin de mettre en réseau les acteurs concernés et de faire émerger des projets collectifs, l'Agglomération (et ses partenaires) ira à la rencontre des porteurs de projets potentiels afin de préciser les opportunités et les freins à la mise en œuvre d'un projet d'énergie renouvelable, et recueillir les besoins en termes d'accompagnement. L'agglomération et les partenaires intéressés pourront notamment mettre en place des sessions d'information sur les énergies renouvelables et des visites d'installations exemplaires.



OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation d'énergies renouvelables
- 5. Amélioration de la qualité de l'air
- 6. Préservation de la ressource en eau
- 7. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

- Favoriser l'échange d'expériences entre professionnels.
- Augmenter la production d'énergie renouvelable



CIBLES

Etablissements et entreprises

PARTENAIRES

ADEME, Région Hauts-de-France, ENEDIS, GRDF, DALKIA



PILOTAGE

CA2BM - Services « Opérationnel », « Développement économique » et « Transition écologique »
Communes
Entreprises

MOYENS FINANCIERS

€€€
Réseau de chaleur thalassothermie à Berck estimé à 80 M€

SOURCES DE FINANCEMENT

- « *Contrat chaleur Renouvelable* » (ADEME)
+ Fonds propres
+ Région Hauts-de-France
+ Europe (FEDER / LEADER)



CALENDRIER

2024

1^{er} semestre : Etude de faisabilité Réseau de chaleur biomasse à Ecuire

2^{ème} semestre : Enquête et mise en place de groupes d'acteurs sur les synergies énergétiques

2025-2028

Etude projet réseau de chaleur Thalassothermie

INDICATEURS DE SUIM



- 2 réseaux de chaleur / projets de production d'énergie mutualisés lancés d'ici 2030
- 2 projets ENR en autoconsommation collective d'ici 2030

INDICATEURS DE RESULTAT

- + 28 % d'ENR dans le mix énergétique territorial à horizon 2030

LIEN AVEC LES DOCUMENTS CADRES THEMATIQUES

AXE 6 : DEFINIR UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DURABLE ET RESILIENT

Action n° 19 - Inscrire la transition écologique comme un objectif structurant des documents d'urbanisme

PRESENTATION DE L'ACTION

L'articulation des documents d'urbanisme avec les autres démarches territoriales est définie réglementairement. Le plan local d'urbanisme (PLU) doit être compatible avec le PCAET. Les documents d'urbanisme du territoire de la CA2BM doivent donc être cohérents avec la stratégie climat-air-énergie et en permettent la traduction spatiale. La retranscription des ambitions de la transition écologique dans les documents d'urbanisme et de planification est garante d'un aménagement durable du territoire. Des exigences spécifiques seront intégrées dans les appels d'offres d'urbanisme/d'architecture, ainsi que lors de la vente de terrain appartenant à l'agglomération ou pour tout autre dispositif de contractualisation impliquant les collectivités.

La CA2BM s'engage à :

- **Mobiliser les instruments utiles pour un aménagement durable**

L'élaboration en cours du PLUi-H au sein de la CA2BM constitue un environnement propice à la mobilisation de certains leviers favorables à l'intégration des objectifs environnementaux dans l'aménagement du territoire. Des principes de « droit souple » peuvent être utilisés, afin d'imposer un résultat et des objectifs sans obliger à des règles précises.

En premier lieu, les Orientations d'Aménagement et Programmation (OAP) sont un moyen d'adjoindre au document de planification des principes d'aménagement ou de politique sectorielle restreints ou, au contraire, appliqués à l'ensemble du territoire communal. Grâce aux OPA, le maître d'ouvrage peut orienter la conception urbaine de secteurs à enjeux et appliquer des prescriptions précises par thème sur l'ensemble du territoire intercommunal. On distingue les OAP sectorielles, appliquées à des secteurs précis et clairement identifiés, des OAP thématiques qui peuvent être utilisées pour expliciter et pérenniser les principes d'aménagement sur l'espace public de l'ensemble du territoire intercommunal.

Par ailleurs, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est le document source sur lequel s'appuie le PLUi. Les PADD des PLUi en cours d'élaboration peuvent faire prévaloir leurs principes environnementaux sur des demandes d'autorisation d'urbanisme, à condition de préciser la portée exacte des modifications projetées avec lesquelles le projet est incompatible. D'ores et déjà, les premières versions du PADD du futur PLUi-H de la CA2BM consacrent la transition écologique comme la valeur socle de la planification du territoire.

Enfin, bien que la charte soit un document sans valeur juridique, ses effets peuvent être bien réels et pratiques pour ne pas formuler systématiquement des règles et clauses coercitives, dont certaines seraient inadaptées voire contre-productives. La charte peut concerner tous les acteurs d'un projet et intervenir entre la collectivité et l'aménageur ou entre le maître d'ouvrage (aménageur ou lotisseur, collectivité en régie) et les acquéreurs.

- **Optimiser les besoins en énergie dans les opérations d'aménagement**

L'article 15 du Code de l'Urbanisme introduit par la Loi Grenelle (2010) fixe au document d'urbanisme l'objectif de « réduction des gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir des sources renouvelables », en renforcement de la réglementation nationale des constructions. Dans le cadre de l'élaboration du PLUI, cet article peut venir renforcer la performance énergétique en matière d'aménagement, par la mise en œuvre, à titre d'exemples, des actions suivantes :

- Mettre en place une stratégie de développement et de modernisation des réseaux (énergie renouvelable, smartgrids, réseaux de chaleur urbains), ainsi que de mutualisation.
- Anticiper et s'adapter aux effets du changement climatique (lutter contre les îlots de chaleur, prioriser l'occupation des toitures par la végétalisation ou par des dispositifs de production d'énergie renouvelable)
- Encourager des modes de construction expérimentaux dans une optique de valorisation et de retours d'expérience.

La CA2BM veut intégrer dans ses critères de choix des projets urbains l'impact énergétique des projets (kWh économisés ou produits). Les critères tels que le bioclimatisme, le raccordement aux réseaux de chaleur alimentés majoritairement par des énergies renouvelables ou l'autosuffisance énergétique, guideront les opérations d'aménagement.



OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation d'énergies renouvelables
- 5. Amélioration de la qualité de l'air
- 6. Préservation de la ressource en eau
- 7. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

- Baisse des émissions liées aux opérations d'aménagement
- Mise en œuvre d'un aménagement durable davantage contraint réglementairement



CIBLES

Tout public

PARTENAIRES

CAUE / SM PMRM



PILOTAGE

CA2BM – Services
« Planification / Urbanisme » et
« Transition écologique »
Communes

MOYENS FINANCIERS

€
Des surcoûts de construction peuvent être engendrés par des contraintes réglementaires plus importantes du point de vue environnementale mais qui peuvent être à plus ou moins court terme amortis

SOURCES DE FINANCEMENT

- « Gestion des eaux pluviales et de ruissellement hors activités économiques » (Agence de l'Eau Artois-Picardie)
+ Fonds propres
+ Europe (FEDER / LEADER)



CALENDRIER

2024 1^{er} semestre : Inscrire la CA2BM dans la démarche « Territoires en transition » pour intégrer la transition écologique comme pivot de la planification territoriale

2024-2030 Elaboration PLUi-H
Guide de prescriptions énergétiques pour les opérations de construction



INDICATEURS DE SUIVI

- Inscription des prescriptions environnementales dans le PLUi-H
- - 50 % de consommation énergétique des bâtiments neufs d'ici à 2030

INDICATEURS DE RESULTATS

- - 30 % des émissions de carbone des secteurs résidentiel et tertiaire

LIEN AVEC LES DOCUMENTS CADRES THEMATIQUES

- PPRI
- SAGE

- SCoT
- PLUi

AXE 6 : DEFINIR UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DURABLE ET RESILIENT

Action n° 20 – Intégrer les risques et les vulnérabilités du territoire dans la planification du territoire et développer une stratégie d'adaptation au changement climatique

PRESENTATION DE L'ACTION

La perspective d'une multiplication des événements météorologiques inhabituels ou extrêmes n'est aujourd'hui plus discutée.

Les prévisions climatiques tablent sur une augmentation de 26 à 82 cm du niveau de la mer d'ici 2100. Aussi, le territoire de la CA2BM est déjà largement exposé aux risques de submersion marine et d'érosion côtière. Mais le territoire est également fortement exposé à des risques d'inondation (notamment par débordement des cours d'eau), de ruissellement et de gonflement d'argile. Plus généralement, la forte vulnérabilité du territoire implique de poursuivre les réflexions amorcées sur un aménagement du territoire résilient, considérant les effets du changement climatique.

L'adaptation correspond à l'ensemble des évolutions d'organisation, de localisation et de techniques que les sociétés doivent opérer pour limiter les impacts négatifs du changement climatique ou pour en maximiser les effets bénéfiques.

La stratégie d'adaptation d'un territoire définit une évolution des modes de développement pour tous les secteurs d'activité.

Il s'agit d'aborder l'adaptions à travers une démarche de planification, différente de l'adaptation spontanée. La planification permet d'anticiper le risque en intégrant le changement du climat dans les politiques publiques et la gestion des infrastructures. Les risques climatiques doivent donc être pris en compte dans les documents d'urbanisme (tels que ScoT, PLUi) et pleinement intégrés dans les projets d'aménagement.

La CA2BM s'engage à :

- **Définir une stratégie d'aménagement intégrant pleinement les risques naturels et les vulnérabilités du territoire**

Il s'agit de mettre en œuvre une stratégie d'adaptation aux conséquences du changement climatique, différente de l'adaptation spontanée (celle en réaction à un événement – les démarches de protection contre les inondations sont souvent liées à un événement survenu, plutôt qu'à un plan d'adaptation).

L'adaptation consiste à confronter ses projets de développement au climat futur du territoire dès la phase de conception pour intégrer, en amont, d'éventuels ajustements du projet.

L'évolution du trait de côte est susceptible d'affecter le développement du territoire de la CA2BM, et, a contrario, certains projets peuvent avoir une incidence sur l'évolution du littoral. Le développement d'un

territoire littoral doit donc s'inscrire dans une stratégie locale intégrant les enjeux liés au recul du trait de côte. Cette stratégie, démarche concertée et intégrée, doit s'appuyer sur les premiers éléments d'analyse fournis par l'étude ANEL / Cerema, finalisée en 2022 sur le territoire de la CA2BM.

Concernant le risque d'inondation, il convient de rappeler que les outils déclinés de la stratégie nationale de prévention des inondations (Plan de gestion des risques inondation, PAPI et ses composantes...) permettent de poser un cadre à l'aménagement du territoire. Il est nécessaire, en matière de résilience, d'agir à différentes échelles : SDAGE et PGRI pour le grand cycle de l'eau, à l'échelle des bassins hydrographiques ; documents d'urbanisme pour leur déclinaison à l'échelon local et des projets. Tous ces documents doivent s'articuler pour permettre de développer une approche systémique et définir des actions cohérentes, via la compétence GEMAPI, en mettant l'eau au centre d'un développement durable et résilient du territoire.

Quatre grands principes de gestion intégrée des milieux aquatiques et de prévention des inondations sont à décliner à différentes échelles :

- Préserver les champs d'expansion des crues
- Limiter l'implantation de nouveaux enjeux en zones inondables et l'imperméabilisation des sols en développement des solutions fondées sur la nature
- Développer un urbanisme résilient en zone inondable pour aménager des terrains stratégiques pour la collectivité, tout en réduisant au maximum l'impact de la montée des eaux.
- Limiter les conséquences du risque en travaillant sur l'adaptation des logements en fonction du niveau d'exposition au risque et en développant la multifonctionnalité des espaces en milieu urbain avec le maintien de la fonction hydraulique

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 facilite l'évolution rapide des plans de prévention des risques naturels prévisibles en cas d'entrée en vigueur de documents d'urbanisme locaux intégrant certaines dispositions spécifiques pour faire face au recul du trait de côte.

- **Développer une démarche d'adaptation du territoire au changement climatique**

Pour adapter le territoire de l'agglomération au changement climatique, la CAB2M souhaite s'engager dans une démarche TACCT (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires) qui permet d'élaborer une politique d'adaptation au changement climatique de "A à Z" : du diagnostic de vulnérabilité jusqu'au suivi des mesures et à l'évaluation de la stratégie. La démarche comporte trois étapes, avec pour chacune un guide méthodologique et un outil informatique mis à disposition par l'ADEME. Afin d'affiner la stratégie de recomposition littorale en lien avec le recul du trait de côte et de définir un programme global de lutte contre l'érosion, la CA2BM doit améliorer ses connaissances des zones inondables via des études de vulnérabilité des enjeux situés en zone inondable. Cela permettra d'identifier et de poser les axes d'une doctrine des constructions futures en lien avec le niveau de risque. Une action majeure sera de sanctuariser des zones tampons autour des axes de ruissellement.

Par ailleurs, conformément à l'action n°3, la collectivité répondra le plus efficacement possible aux Appels à Manifestation d'Intérêt correspondants.



OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation d'énergies renouvelables
- 5. Amélioration de la qualité de l'air
- 6. Préservation de la ressource en eau
- 7. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

- Minimiser l'impact des risques naturels
- Adapter le territoire au changement climatique



CIBLES

Tout public

PARTENAIRES

SYMCEA, Agence de l'eau, CAUE, DDTM 62,



PILOTAGE

CA2BM – Services
« Planification /
Urbanisme »,
« GEMAPIE »,
Communes

MOYENS FINANCIERS

€

SOURCES DE FINANCEMENT

- « *Recul du trait de côte* » (MTECT / France Nation Verte)
- « *Renforcement des aides apportées par les PAPI et appui financier aux collectivités gestionnaires de digues dans le cadre de la compétence GEMAPIE – AXE 2* » (MTECT / France Nation Verte)
- « *Renaturation des villes et des villages – AXE du Fonds Vert* » (MTECT / France Nation Verte)
- + Fonds propres
- + Région Hauts-de-France
- + ADEME
- + Europe (FEDER / LEADER)



CALENDRIER

- 2024 Elaboration d'une doctrine d'aménagement en lien avec les risques
- 2024-2028 Intégration des risques et des territoires vulnérables dans le PLUi-H
- 2025 Engagement de la démarche TACCT



INDICATEURS DE SUIVI

- Indicateurs PLUi-H + PAPI

INDICATEURS DE RESULTAT

- - 20 % de la population exposée aux risques naturels

LIEN AVEC LES DOCUMENTS CADRES THEMATIQUES

- SAGE
- SCoT
- PAPI
- PPRI
- PLUi

AXE 6 : DEFINIR UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DURABLE ET RESILIENT

Action n° 21 - Préserver les sols, l'eau et la biodiversité

PRESENTATION DE L'ACTION

Les espèces et les espaces naturels nous rendent nombre de services « écosystémiques » (par les écosystèmes) : absorption du carbone, rafraîchissement, production d'eau potable ou de nourriture, espaces récréatifs, etc. Il est donc essentiel de les préserver, voire de les développer. Ainsi, les démarches de lutte et d'adaptation au changement climatique peuvent s'appuyer sur la nature et ses multiples services. On parle alors de Solutions Fondées sur la Nature (SFN).

D'une manière générale, la CA2BM souhaite faire connaître la dépendance des activités humaines vis-à-vis des services de la biodiversité. Il s'agit de valoriser les services de régulation rendus par la biodiversité, de démontrer aux acteurs du territoire notamment du secteur agricole, industrie, transports, déchets, les opportunités d'une réelle valeur ajoutée de la biodiversité. Par ailleurs, la CA2BM souhaite valoriser les professionnels qui s'engagent pour la lutte contre le changement climatique en passant par les Solutions Fondées sur la Nature.

Ainsi, l'élaboration d'une stratégie encadrée dans un schéma d'Espaces Naturels sur le territoire intégrant ces enjeux de Solutions Fondées sur la Nature serait une valeur ajoutée pour la CA2BM. Il s'agit de renforcer l'état des connaissances scientifiques, de doter la collectivité d'une stratégie d'intervention en faveur des SFN et de capitaliser les expériences en la matière.

La consommation d'espaces et l'artificialisation sont préjudiciables à la biodiversité, au climat et à la vie terrestre en général :

- Accélération de la perte de biodiversité : modification considérable, voire disparition de l'habitat des espèces animale ou végétale de cet espace naturel,
- Réchauffement climatique : un sol artificialisé n'absorbe plus le CO2 et participe donc à la hausse du réchauffement climatique,
- Amplification des risques d'inondations : un sol imperméabilisé n'absorbe pas l'eau de pluie. En cas de fortes intempéries, les phénomènes de ruissellement et d'inondation sont donc amplifiés.
- Réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir par la perte de productivité agricole de nos territoires.

Avec le projet d'observatoire de l'artificialisation foncière amorcé dans le cadre de l'AMI Zéro Artificialisation Nette (ZAN) lancé par l'ADEME, la CA2BM s'est engagée dans la lutte contre l'artificialisation des sols et le maintien des terres agricoles. Il s'agit pour l'Agglomération de se doter d'un outil d'aide à la décision pour un aménagement compatible avec l'objectif ZAN d'ici 2050.

La collectivité s'engage à :

- **Elaborer un outil géomatique d'aide à la décision pour orienter une stratégie d'aménagement du territoire compatible avec l'objectif "Zéro Artificialisation Nette"**

La CA2BM s'est engagé dans la réalisation d'un outil cartographique géomatique d'aide à la décision pour intégrer les objectifs et enjeux du ZAN (définis par la Loi Climat et Résilience de 2021) dans la stratégie d'aménagement du territoire de la CA2BM. L'analyse des résultats produits par cet outil permettra d'objectiver les contraintes et opportunités d'aménagement sur ce territoire et d'intégrer, de manière réfléchie, les principes du ZAN dans les documents de planification (PLUI-H en cours d'élaboration).

La CA2BM constitue, au vu des contraintes d'aménagement précitées, un territoire d'étude particulièrement remarquable dans la définition d'une trajectoire ZAN, en se présentant comme un laboratoire volontaire pour considérer et évaluer l'ensemble de ces contraintes et définir des actions répliquables.

La CA2BM souhaite s'engager dès maintenant dans l'élaboration d'une stratégie inscrivant la trajectoire ZAN au sein de ses documents de planification. Au vu des particularités du territoire intercommunal, cette stratégie devra prendre en compte à la fois une démarche d'économie foncière, commune à tous les territoires, mais également trouver des moyens pour appliquer localement la ZAN au vu de ses spécificités et contraintes (superficie d'espaces naturels protégés très importante, recul du trait de côte, Loi Littoral, etc.)

- **Protéger les cours d'eau, les champs captants, les zones humides et préserver la ressource en eau**

De la préservation des ressources à la distribution de l'eau potable, la CA2BM est responsable de l'ensemble du cycle de l'eau. De l'acheminement en eau potable, au traitement des eaux usées et pluviales avant leur retour au milieu naturel en passant par la restauration et la protection des milieux humides et de la prévention des inondations, la question de la gestion de l'eau est donc centrale pour la collectivité.

En France, l'eau du robinet provient à 66 % des nappes souterraines (sources, puits, forages) et à 34 % des eaux de surface (cours d'eau, lacs). En moyenne nous consommons 148 litres d'eau par jour et par personne. La facture d'eau des ménages français n'est pas anodine puisqu'elle se situe en moyenne à hauteur de 500 € par an. Sans compter le coût de l'énergie nécessaire pour la chauffer. Une bonne raison de réduire sa consommation d'eau. En ce sens, la CA2BM souhaite sensibiliser ses citoyens à la préservation de la ressource en eau. Parmi les pistes d'action :

- Réaliser un kit pédagogique sensibilisant les citoyens aux bonnes pratiques, à leur consommation en eau potable, aux éco gestes anti gaspi, aux économies possibles, aux risques et conséquences des produits ménagers dans le cycle de l'eau,
- Mobiliser les jeunes autour de projets pédagogiques,
- Distribuer des kits d'économie d'eau potable et de réutilisation des eaux de pluie (mousseurs pour les robinets, pommeau de douche économique, récupérateurs d'eau de pluie).

Dans ce contexte, la CA2BM met en œuvre un Contrat Global de l'Eau (CGE) afin d'intégrer les problématiques de l'eau à l'ensemble de ses politiques. Parallèlement aux objectifs d'utilisation responsable de la ressource en eau, et de protection du territoire et de ses habitants aux risques liés à l'eau, tels que les risques de crue, le CGE pose un objectif structurant de protection de la ressource en eau. Cet objectif se décline en plusieurs cibles parmi lesquelles la protection des champs captants et la restauration et la protection des zones humides.

Les champs captants constituent des zones englobant un ensemble d'ouvrages de captages prélevant l'eau souterraine d'une même nappe. Dans le cadre du CGE, la protection des champs captants sera renforcée (contrôle des puits privés, inspection des forages, contrôle des installations d'assainissement non collectifs posant des risques pour l'environnement, etc.).

Les milieux humides sont des espaces à forts enjeux écologiques, économique et social par leur richesse en habitats et en espèces, leur rôle d'infrastructure naturelle, leur place comme support d'activités et cadre de vie de qualité.

Parmi les nombreuses zones humides que compte la CA2BM, les tourbières comportent des atouts précieux dans la lutte contre le changement climatique :

- Elles concourent à la régulation des eaux en jouant un rôle d'éponge et en ralentissant les flux d'eau par un fort pouvoir d'absorption,
- Elles hébergent une faune et une flore spécifiques et menacées,
- Elles constituent un stock de carbone piégé dans le sol dont il faut empêcher le relargage dans l'atmosphère,
- Elles assurent un rôle de filtration et d'épuration de l'eau, ce qui en fait des ressources naturelles d'eau à préserver prioritairement,
- Elles constituent l'écosystème terrestre qui possède la plus forte densité carbone (1 400 t./ha) et donc le plus efficace pour le stockage de carbone à long terme.

Fort de ces constats, la CA2BM souhaite réaliser un plan d'identification, de qualification et de protection des tourbières avec l'appui d'experts scientifiques et techniques dans le domaine naturaliste. Ce document sera un appui technique pour la sensibilisation et la monter en compétence du monde agricoles, des gestionnaires, des propriétaires / élus communaux,

De même, les prairies contribuent fortement à la lutte contre le changement climatique. En effet, ces milieux ont un intérêt environnemental majeur. Ils abritent des habitats riches de biodiversité, ils contribuent à préserver la qualité de l'eau par leur fonction de filtration naturelle et ils participent à lutter contre certains risques naturels tels que le ruissellement ou l'érosion des sols. Par ailleurs, les prairies sont propices au maintien d'une agriculture diversifiée.

Ainsi, le maintien des prairies constitue un enjeu fort. En ce sens, plusieurs dispositifs réglementaires encadrent le retournement des prairies permanentes dans la région Hauts-de-France. Ce retournement est ainsi régi par des dispositions propres à la Politique Agricole Commune (PAC) et par les réglementations visant la protection de l'environnement, notamment celles inscrites dans le SDAGE Artois-Picardie et le code de l'environnement.

Sur le territoire de la CA2BM, on compte 5 872 hectares de prairies. Or, les prairies peuvent stocker de 0,5 à 1 tonne de carbone par hectare par an (selon le type) et les sols de prairies peuvent accumuler des quantités importantes de carbone (souvent plus de 60 tonnes par hectare). En partant d'une hypothèse basse, le maintien des prairies représenterait un stockage potentiel théorique de l'ordre de 2 900 tonnes de carbone séquestrées. La collectivité souhaite soutenir les projets institutionnels et associatifs dédiés au maintien des prairies. Parmi les pistes d'action :

- L'inscription du territoire au « Concours général des pratiques agro-écologiques – prairies et parcours »,
- Mobiliser les acteurs de l'EEDD pour sensibiliser le monde agricole, les propriétaires, les gestionnaires et les communes sur les services rendus des prairies.

- **Préserver et créer les continuités écologiques**

La trame Verte et Bleue est inscrite dans le plan Stratégie Régionale de la Biodiversité de l'annexe 2 du SRADDET, intitulé 1.3 « *Maintenir ou restaurer la trame verte et bleue dans la planification et sur le terrain* ». « Certaines politiques publiques contribuent à accroître les pressions sur la biodiversité, comme la fragmentation des habitats, la surexploitation, la propagation des espèces exotiques envahissantes ou les pollutions. Souvent, le renforcement de la cohérence aux différentes échelles de territoire permet de réduire une partie de ces atteintes sans modifier les objectifs de ces politiques publiques ». La Trame Verte et Bleue (TVB) est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les documents de planification, qui contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologiques des masses d'eau.

« Elle vise ainsi à freiner l'érosion de la biodiversité résultant de l'artificialisation et de la fragmentation des espaces, en particulier par la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, afin que les populations d'espèces animales et végétales puissent se déplacer et accomplir leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos...) dans des conditions favorables. »

Quant à la trame Noire, elle concerne la restauration du réseau écologique propice à la vie nocturne. Si la pollution lumineuse et ses effets sont encore peu connus et intégrés dans les politiques publiques en faveur de la biodiversité, elle cause de nombreuses perturbations à la faune et à la flore nocturne notamment par la fragmentation des habitats naturels. Par exemple, les oiseaux et les insectes nocturnes se repèrent et s'orientent en fonction des étoiles ou de la lune. Ils sont attirés par ces sources lumineuses artificielles et perdent leurs repères. Au contraire, d'autres espèces comme les chauves-souris fuient la lumière, et ces installations constituent pour elles des barrières quasiment infranchissables qui fragmentent leur habitat.

Il s'agira de délimiter précisément ces trames dans le cadre de la révision ou de l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT, PLUi) afin d'y définir des mesures particulières de préservation de la biodiversité et de garantir des continuités écologiques. Parmi les pistes :

- Etudier les outils mobilisables pour la mise en œuvre de la TVB et de la Trame Noire, tels que les outils d'inventaire et de connaissance, de maîtrise foncière, de gestion contractuelle, etc.
- Organiser, avec l'appui de la Région, des formations à destination des acteurs impliqués,
- Décliner de manière opérationnelle fine les enjeux de la TVB dans les documents d'urbanisme

A ce titre, l'agglomération souhaite renforcer la plantation des haies bocagères et des arbres dans les champs dans une démarche d'agroécologie et d'agroforesterie au droit de ces trames. Parmi les pistes à étudier :

- Soutenir la restauration ou la création de vergers anciens et de sauvegarde, la plantation de haies mellifères, la réalisation des travaux de plantation des haies champêtres et de bosquets ou la replantation d'arbres isolés en secteur prairial

Espèce transportée volontairement ou non par l'homme hors de son aire de répartition naturelle, une espèce exotique envahissante (EEE) a des impacts écologiques, sanitaires ou économiques et menace ainsi écosystèmes et espèces indigènes. Dans les Hauts-de-France, on compte tout de même 31 espèces exotiques envahissantes réglementées à l'échelle de l'Union européenne. Une stratégie nationale relative aux EEE fut publiée en 2017. Animée par le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, l'élaboration de sa déclinaison régionale a été initiée fin 2020. Pilotée par la DREAL Hauts-de-France dans le cadre de la Gouvernance régionale pour la biodiversité (GRéB), la stratégie a pour ambition d'intégrer les besoins, enjeux et attentes locales pour faire preuve d'un maximum d'opérationnalité. Suivant ce cadre stratégique régional, la CA2BM élaborera une vraie stratégie de la biodiversité locale, avec un plan de sauvegarde spécifique des espèces protégées et menacées, intégrant des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

- **Soutenir les dispositifs de reconnaissance dédiés à la biodiversité**

La CA2BM souhaite mobiliser l'ensemble des acteurs en faveur de la biodiversité, que ce soient des entreprises, des collectivités, des associations, des citoyens ou des professionnels. Pour ce faire, l'agglomération souhaite être le relais :

- des dispositifs de reconnaissance dédiés à la biodiversité, tels que « Territoires Engagés pour la nature », « Entreprises engagées pour la nature », « Atlas de la Biodiversité Communal », « Capitale Française Biodiversité »,
- des programmes EEDD, tels que « Ecole dehors », « Aires éducatives ».



OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation des ENR
- 5. Amélioration de la qualité de l'air
- 6. Préservation de la ressource en eau
- 7. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

- Préservation / reconstitution / développement d'espaces naturels à fort potentiel de séquestration CO2
- *Impacts directs sur la qualité de l'air du territoire*



CIBLES

Services CA2BM,
Communes,
agriculteurs,
aménageurs...

PARTENAIRES

Conservatoire du littoral, CEN, EPF, ADEME,
SAFER, ONF, OFB, DREAL, Hauts-de-France, Agence
de l'Eau, ENRx, ARB, Eden62...



PILOTAGE

CA2BM - Services
« Planification /
Urbanisme »,
« Foncier », « Transition
écologique »,
« GEMAPI », « Eau »

MOYENS FINANCIERS

Prestation géomatique de
création de l'observatoire
(100 000 €)

SOURCES DE FINANCEMENT

- « Financer des opérations de renouvellement urbain et d'aménagement » (Banque des Territoires)
 - « Recyclage foncier – AXE 3 » (ADEME)
 - « Résorption des décharges littorales historiques à risque de relargage des déchets en mer » (ADEME)
 - « Accompagnement de la Stratégie Nationale Biodiversité 2030 » (MTECT / Agence de l'Eau)
 - « Renouvellement forestier » (ADEME)
- + Fonds propres
+ Département du Pas-de-Calais
+ Région Hauts-de-France
+ Etat (DRAAF)
+ Europe (FEDER / LEADER)



CALENDRIER

2024

1^{er} semestre : Construction de l'outil d'observatoire géomatique territorial Conception des bases de données et cartographies de l'observatoire du foncier et de l'étude « territoire pilote du ZAN »

2^{ème} semestre : Sensibilisation des élus et acteurs de l'aménagement du territoire du ZAN et de ses enjeux

2025–2026

Plan de protection des zones humides et de développement des corridors écologiques

2024-2028

Déploiement des actions du Contrat Global de l'Eau



INDICATEURS DE SUJ

- Création de l'Observatoire géomatique ZAN
- Augmentation de la surface de zones humides protégées
- Augmentation de la surface totale des continuités écologiques (corridors)
- Nombre de dispositifs de reconnaissance engagés

INDICATEURS DE RESULTAT

- - 50 % de la consommation foncière d'ici 2030 par rapport à la décennie précédente
- Zéro Artificialisation Nette en 2050

AVEC LES DOCUMENTS CADRES THEMATIQUES :

- PLUi-H
- SAGE
- Schéma des espaces naturels
- Contrat Global de l'Eau

AXE 7 : FAIRE DE LA RURALITE ET DU TOURISME DEUX PILERS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Action n° 22 - Accompagner et inciter à des pratiques agricoles durables

PRESENTATION DE L'ACTION

L'agriculture est une composante forte de l'identité économique, paysagère et environnementale de la CA2BM. Elle représente 16% des émissions de GES du territoire dont la majorité sont dites non énergétiques car provenant de l'élevage et des pratiques culturales. Secteur d'activité aussi émetteur que l'industrie sur le territoire communautaire, c'est aussi un levier à fort potentiel pour incarner l'inscription du territoire vers l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.

La CA2BM s'engage à :

- **Accompagner les exploitations et les pratiques agricoles vertueuses**

Il s'agit à la fois d'expérimenter et de déployer des techniques agricoles plus durables sur le territoire, ce qui passe par :

- D'une part, une concertation large auprès des agriculteurs. L'objectif final étant de tendre vers la réduction de l'utilisation d'engrais azotés et la diminution des émissions de NH3 et de N2O (optimisation de la fertilisation, légumineuses dans les rotations, choix des variétés...). Des journées d'animation collectives pourront être organisées pour sensibiliser les producteurs en leur présentant des expérimentations inspirantes et pour les outiller.
- D'autre part, un accompagnement des producteurs qui souhaitent mettre en œuvre des pratiques agricoles vertueuses d'un point de vue environnemental (agriculture biologique en premier lieu, mais aussi polyculture, éco pâturage, ...) en les orientant vers les guichets de financement et les partenaires techniques adéquats.

- **Promouvoir et accompagner une agriculture qui préserve les ressources et produit de l'énergie**

La CA2BM, avec la chambre d'agriculture, veut mettre en place des retours d'expériences entre exploitants agricoles en s'appuyant sur les groupes d'innovation tels que « Phyt'osez » ou encore l'association « Bio en Hauts de France », qui promeuvent une agriculture durable et luttant contre l'épuisement des ressources et notamment des sols.

En lien avec les objectifs du Contrat Global de l'Eau, ces retours d'expériences aborderont également le sujet des champs captants où les enjeux de préservation de l'eau sont particulièrement saillants. La CA2BM souhaite également favoriser la production d'énergies renouvelables sur les exploitations agricoles. Cela se traduira par un soutien au développement de l'agrivoltaïsme, c'est-à-dire la production d'énergie sur le site des exploitations agricoles. En outre, la collectivité sera attentive à ce que ces projets ne se fassent pas au détriment du foncier agricole afin de ne pas encourager la démesure des bâtiments nouveaux ou en extension à construire. Des études portant sur le potentiel solaire des toitures des exploitations agricoles seront menées dans ce sens. (cf. Fiche 18)

Afin d'accompagner les exploitations agricoles vers une transition globale prenant en compte les différents sujets mentionnés ci-dessus, la CA2BM souhaite appuyer la contractualisation de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), qui consistent à proposer un engagement global d'une

exploitation, plutôt que l'engagement des seules parcelles sur lesquelles existe un enjeu environnemental singulier.

Enfin, il s'agira de mettre en place les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) qui rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes, ayant pour bénéfiques la préservation de la qualité de l'eau, le stockage carbone, la protection du paysage et de la biodiversité... Ces avantages sont qualifiés de services écosystémiques. Les actions des agriculteurs, quant à elles, sont qualifiées de services environnementaux. Les PSE sont donc des dispositifs économiques qui visent à restaurer un système de signaux économiques qui oriente les agriculteurs vers des comportements plus vertueux d'un point de vue environnemental.

- **Mobiliser les acteurs institutionnels et associatifs pour le maintien et le développement du pâturage sur les espaces naturels et préserver les prairies**

Le pâturage est un levier de préservation des prairies, qui disposent d'une capacité de stockage carbone importante. L'enjeu porte sur l'installation d'éleveurs sur ces sites à forte sensibilité environnementale. Aussi, quelques préalables sont requis tels que :

- Faire un inventaire et une cartographie des sites de prairies gérés par éco pâturage
- Avoir des retours d'expérience d'autres territoires (exemple : site des 2 Caps).
- Former les agriculteurs sur la rusticité et l'adaptabilité des races locales



OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation des ENR
- 5. Amélioration de la qualité de l'air
- 6. Préservation de la ressource en eau
- 7. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

- Réduction des transferts de polluants vers l'eau.
- Gestion quantitative de la ressource en eau,
- Réduction des émissions de GES,
- Diminution des polluants atmosphériques
- *Impacts directs sur la qualité de l'air du territoire*



CIBLES

Agriculteurs

PARTENAIRES

DRAAF Hauts-de-France, , Chambre d'agriculture Hauts-de-France, Agence de l'eau, Région Hauts-de-France, Conseil départemental 62, Organismes de conseils agricoles, associations,...



PILOTAGE

CA2BM - Service « Développement Economique (Agriculture) »
Chambre d'Agriculture Hauts-de-France

MOYENS FINANCIERS

€€

SOURCES DE FINANCEMENT

- « AMI : Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires – 3è vague » (Banque des Territoires / France 2030)
- + Etat (DRAAF, ADEME)
- + Région Hauts-de-France
- + Département Pas-de-Calais



CALENDRIER

- 2024 Plan de communication et de sensibilisation auprès des agriculteurs
Retours d'expériences entre exploitants
- 2025 Mise en œuvre des pratiques agricoles vertueuses (PAT, MAEC)



INDICATEURS DE SUIVI

- + 10% d'exploitations agricoles produisant des ENR
- + 10% de Surface Agricole Utile totale, en bio, ou engagées dans des MAEC ou PSE
- + 10% de la surface totale du territoire en pâturage et surface de prairies

INDICATEURS DE RESULTAT

- - 30% des émissions de carbone du secteur agricole

LIEN AVEC LES DOCUMENTS CADRES THEMATIQUES :

- Projet Alimentaire Territorial**
- Schéma des espaces naturels**
- Contrat Global de l'Eau**

AXE 7 : FAIRE DE LA RURALITE ET DU TOURISME DEUX PILIERS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Action n° 23 - Encourager une alimentation saine et locale, à faible impact environnemental

PRESENTATION DE L'ACTION

L'alimentation représente environ 1/4 des émissions de gaz à effet de serre des Français. Les impacts sont également importants sur la qualité de l'eau, la déforestation, la qualité des sols, la pollution de l'air, la consommation d'eau et la biodiversité. La majeure partie des impacts environnementaux de l'alimentation se situe à l'étape de la production.

La CA2BM est un territoire rural, avec une dominante agricole en arrière-pays, et une façade littorale touristique et attractive, présentant ainsi un potentiel fort en termes de consommation locale raisonnée et de circuits courts.

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la CA2BM, labellisé en 2023 par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, va donc s'appuyer sur les caractéristiques inhérentes du territoire (la diversité de son agriculture, les débouchés potentiels en termes de consommation et de circuits courts relatifs notamment à la restauration collective et à l'attractivité touristique), mais également sur son rayonnement gastronomique, avec pour objectif de produire et consommer local et durable.

Plusieurs objectifs seront poursuivis dans le cadre de ce PAT :

- Réaliser un diagnostic territorial complet et partagé (en complément du diagnostic agricole) ;
- Constituer une gouvernance hétéroclite qui rassemble toutes les composantes de l'alimentation locale ;
- Elaborer un plan d'actions qui s'inscrit dans les différents dispositifs stratégiques et réglementaires régissant les PAT (Programme National pour l'Alimentation, Programme National de l'alimentation et de la Nutrition, Programme National Nutrition Santé, Loi Climat et Résilience, Loi EGAlim, loi anti gaspillage pour une économie circulaire, ...) ;
- Participer à une dynamique de réseau permettant d'échanger sur les bonnes pratiques et de bénéficier de retours d'expériences (Groupe PAT en Hauts de France, la DRAAF Hauts de France, Bio en Hauts de France, Chambre d'Agriculture Hauts de France, CERDD, ADEME, etc.) ;
- Articuler la stratégie alimentaire locale avec les territoires voisins, notamment la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Ternois Com et la Communauté de Communes des 7 Vallées, en particulier sous l'angle de la complémentarité entre l'arrière-pays (nourricier) et le littoral (plus consommateur).

La CA2BM s'engage à :

- **Soutenir les circuits alimentaires de proximité et la structuration de filières territoriales**

La structuration d'une filière alimentaire à l'échelle du Montreuillois passera par les actions suivantes :

- Créer et mutualiser des outils, notamment logistiques, pour structurer le lien entre arrière-pays et littoral ;
 - Travailler le lien producteurs / consommateurs (marchés de producteurs, rando-ferme, label accueil vélo...)
 - Accompagner la montée en gamme des exploitations et offrir de nouveaux débouchés
 - Référencer l'offre locale par des éléments de communication
 - Faire une étude sur la qualification de l'offre alimentaire dans les établissements touristiques
 - Création d'outils de mise en relation entre professionnels
 - Mise en place d'une Charte de l'Alimentation impliquant l'ensemble des acteurs de la filière
 - Valoriser les atouts du territoire en structurant un tourisme gastronomique
 - Accompagner dans la rédaction des marchés publics et la valorisation de l'approvisionnement local
 - Créer une cuisine centrale
- **Introduire les produits bio et locaux dans les établissements de restauration collective et limiter le gaspillage alimentaire**

Dans le but de modifier les habitudes alimentaires dans la restauration collective, l'agglomération, en lien avec les communes et les écoles, et en conformité avec les objectifs des lois EGALIM et Climat et Résilience, prévoit, dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial, de :

- Créer un programme alimentaire éducatif au sein des établissements scolaires,
- Repérer des initiatives locales en termes de réduction des déchets et les généraliser (tables de tri, pesée des repas, outil de réservation de repas)
- Organiser un forum alimentaire pour faire émerger des réflexions et initiatives citoyennes



OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation des ENR
- 5. Amélioration de la qualité de l'air
- 6. Préservation de la ressource en eau
- 7. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

- Réduction des transferts de polluants vers l'eau.
- Gestion quantitative de la ressource en eau,
- Réduction des émissions de GES,
- Diminution des polluants atmosphériques
- *Impacts directs sur la qualité de l'air du territoire*



CIBLES

Ecoles, établissements touristiques et de santé, producteurs, consommateurs (habitants et touristes),

PARTENAIRES

DRAAF Hauts-de-France, , Chambre d'agriculture Hauts-de-France, Agence de l'eau, Région Hauts-de-France, Conseil départemental 62, établissements scolaires, de restauration et de santé, Agriculteurs, Drive fermier



PILOTAGE

CA2BM - Service « Développement économique (Agriculture) » et « Déchets »

MOYENS FINANCIERS

€€
Réalisation d'un PAT : 100 K€

SOURCES DE FINANCEMENT

- « Equipements de lutte contre le gaspillage alimentaire » (ADEME)
+ Etat (DRAAF, ADEME)
+ Région Hauts-de-France
+ Département du Pas-de-Calais



CALENDRIER

2024 *1^{er} semestre* : Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective
2^{ème} semestre : Actions de mise en relation des producteurs et « établissements de consommation » pour mutualiser et organiser les circuits courts Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial

2024-2030 Mise en place du Projet Alimentaire Territorial



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de circuits et filières créés
- + 10% de la part de produits biologiques et/ou locaux dans les établissements de restauration collective
- - 25% de déchets alimentaires dans la restauration collective

INDICATEURS DE RESULTAT

- + 20% produits locaux dans l'alimentation des habitants de la CA2BM
- - 30% des émissions de carbone du secteur agricole

LIEN AVEC LES DOCUMENTS CADRES THEMATIQUES :

- Projet Alimentaire Territorial

AXE 7 : FAIRE DE LA RURALITE ET DU TOURISME DEUX PILIERS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Action n° 24 - Développer une offre touristique écoresponsable

PRESENTATION DE L'ACTION

Historiquement développée à partir de la fin du XIX^{ème} siècle dans le cadre du développement des stations balnéaires et de la mode des bains de mer, amplifiée tout au long du XX^{ème} siècle avec l'accroissement du temps libre et le développement des moyens de transports, la réalité touristique du territoire, forte, possède toujours aujourd'hui une composante balnéaire majoritaire, avec un développement par conséquent principalement polarisé sur la bande littorale.

Ce tourisme de bord de mer se nourrit naturellement de la qualité des plages de sable, mais aussi d'un ensemble d'équipements et d'activités qui s'y sont progressivement installés, principalement dans les domaines des loisirs et du sport.

L'économie touristique du territoire sera impactée par les dérèglements climatiques, que ce soit de manière « directe » (la météo étant un facteur significatif de choix de destination et de satisfaction des touristes) ou « indirecte » (via les effets sur les ressources dont les activités touristiques dépendent). La qualité d'une offre touristique est en effet jugée sur différents critères : patrimoine, paysage, accessibilité, sécurité, rapport qualité/prix, etc. Enfin, la clientèle touristique attache de plus en plus une importance à la qualité environnementale globale des sites, infrastructures et équipements.

Aussi, La CA2BM souhaite élaborer une stratégie de tourisme durable permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre qui relèvent de la pression touristique (notamment celles générées par les transports) et son impact sur les ressources naturelles et les écosystèmes (la pression sur la ressource locale en eau, la production des déchets...), tout en garantissant l'accès aux activités touristiques pour tous. L'agglomération compte impliquer l'ensemble des acteurs territoriaux du tourisme et les inciter à s'engager dans une démarche écoresponsable.

La CA2BM s'engage à :

- **Promouvoir une destination touristique durable et écoresponsable, en valorisant les bonnes pratiques environnementales des acteurs du territoire**

La CA2BM va mettre en place une feuille de route « Tourisme durable », qui se veut un programme d'actions pour adapter le secteur touristique au changement climatique et faire de l'agglomération une destination touristique d'excellence environnementale. L'objectif global est de développer un tourisme écoresponsable, qui offre à chacun des activités touristiques variées tout en préservant les paysages, les richesses et les ressources naturelles.

Les offices de tourisme valoriseront l'offre touristique écoresponsable développée sur le territoire, auprès des visiteurs. Un guide de tourisme durable pourra ainsi être distribué aux touristes, afin de les sensibiliser aux richesses naturelles du territoire, telles que sa faune et sa flore, et de valoriser les pratiques écoresponsables et les produits naturels locaux. Une charte pour un tourisme responsable sera également rédigée et partagée entre les acteurs territoriaux du tourisme.

Une communication doit être menée particulièrement sur le sujet de la gestion des consommations énergétiques, de l'eau et de la production et du tri des déchets par les estivants. Les offices de tourisme pourront également organiser des manifestations, faisant le lien entre tourisme et environnement.

Il s'agit par ailleurs de communiquer et de valoriser les initiatives privées qui vont dans le sens d'un tourisme durable, et poursuivre la réflexion sur la gestion des événements d'ampleur.

Enfin, il en va du développement d'une véritable filière des sports de nature non motorisés, à faible impact environnemental et permettant la découverte des richesses naturelles du territoire sans les affecter.

- **Favoriser une offre de mobilité touristique décarbonée**

Deux applications de cette action seront menées conjointement :

- La première porte sur la promotion d'un tourisme de sport de nature, en lien avec la grande diversité des offres présentes sur le territoire.
Les sentiers de randonnées pédestres, équestres et cyclables du territoire feront ainsi l'objet d'une mise en tourisme, pour renforcer leur mise en valeur, leur accessibilité et leur pratique. Cet aspect impactera aussi les modalités d'accueil des hébergements touristiques, puisque les établissements proposant des services spécifiques pour les cyclistes et les randonneurs seront particulièrement valorisés.
Les centres nautiques seront en première ligne de la sensibilisation à la préservation de la qualité de l'eau et de l'environnement.
- La deuxième porte sur les offres de mobilités alternatives proposées aux visiteurs du territoire. La CA2BM poursuivra le développement de l'offre de mobilité touristique bas carbone. Cela se traduira par la promotion des modes doux et collectifs pour la découverte du territoire.
A ce titre, il s'agit d'asseoir le territoire comme une destination privilégiée pour le vélotourisme, s'articulant autour de l'EuroVéloroute « Vélomaritime », dont l'aménagement reste à finaliser à échéance 2027. Cette colonne vertébrale doit permettre d'entraîner l'aménagement de jonctions cyclables vers d'autres sites touristiques, plus dans les terres, et de faire émerger des services à destination des visiteurs à vélo, pour inciter à prolonger leur séjour.
Mais il en est également de la gestion des flux lors des périodes de vacances et lors des grands événements, qui doit amener à une réflexion profonde sur le stationnement (y compris bornes de recharge électrique), la mise en place de navettes ou de moyens de déplacements décarbonés entre sites touristiques, lieux de fréquentation, ...

- **Soutenir les offres d'hébergements et d'activités touristique de haute qualité environnementale, adaptées au changement climatique**

La baisse de la consommation d'énergie peut se faire au travers d'une meilleure efficacité des équipements, ou de rénovations énergétiques ambitieuses des hébergements touristiques. Mais cela passe aussi par un changement des habitudes des touristes et une plus grande sobriété dans leurs consommations.

Afin de développer une offre touristique de haute qualité environnementale, la CA2BM souhaite :

- Créer des partenariats visant l'information et la sensibilisation au enjeux énergie climat sur le territoire ou tout autre particularité environnementale du territoire ainsi que les produits locaux, la promotion de l'artisanat local, etc. entre professionnels de l'hébergement et de la restauration et les autres acteurs du territoire ;

- Orienter les acteurs de l'accueil et de l'hébergement touristique vers les dispositifs d'accompagnement tels que le Fonds Tourisme Durable, pour financer la transition écologique de ces structures ;
- Augmenter le nombre de structures touristiques labellisées (Ecolabel européen notamment), par exemple en soutenant une opération collective d'éco labellisation de professionnels de la restauration et de l'hébergement et en favorisant l'écoconception et la bonne intégration environnementale des nouvelles offres d'accueil touristique, le cas échéant ;
- Soutenir la création d'entreprises œuvrant pour le tourisme durable par le biais d'appels à projets, de valorisation médiatique et de soutiens financiers (Ecolabel européen...);
- Accompagner les professionnels du tourisme à échanger / communiquer sur le changement climatique et identifier des solutions concrètes d'adaptation (gestion économe de l'eau, lutte contre les fortes chaleurs, etc.).



OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation des ENR
- 5. Amélioration de la qualité de l'air
- 6. Préservation de la ressource en eau
- 7. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

- Impact carbone du tourisme minimisé
- Développer une offre touristique de haute qualité environnementale
- *Impacts directs sur la qualité de l'air du territoire*



CIBLES

Professionnels du tourisme et touristes.

PARTENAIRES

Offices du tourisme
Collectivités entreprises



PILOTAGE

CA2BM – Services
« Développement Economique »,
« Transport – Mobilité »,
« Transition Ecologique »
OTMCO
Offices de tourisme communaux

MOYENS FINANCIERS

€€

SOURCES DE FINANCEMENT

- « Fonds Tourisme Durable – Formes émergentes de Tourisme » (ADEME)
- + Département du Pas-de-Calais
- + Région Hauts-de-France



CALENDRIER

- 2024 *1^{er} semestre* : Lancement d'une feuille de route « Tourisme Durable »
2^{ème} semestre : Création d'un programme de sensibilisation à l'écotourisme diffusé par les Offices de Tourisme : production d'un guide à destination des visiteurs et organisation d'événements.
- 2025 Intégration des besoins de mobilité bas carbone des touristes dans le Plan de mobilité simplifié et le Schéma directeur Cyclable.
Offre d'accompagnement à la labélisation Ecolabel européen.



INDICATEURS DE SUJ

- Mise en œuvre d'une feuille de route stratégique « Tourisme durable »
- - 30% de la consommation énergétique des établissements touristiques
- + 15% de la part des déplacements des estivants en modes alternatifs à la voiture individuelle
- + 10% d'établissement touristiques certifiés

INDICATEURS DE RESULTATS

- - 30% des émissions de carbone du secteur du tourisme

LIEN AVEC LES DOCUMENTS CADRES THEMATIQUES

SCoT

PPRI

PLUi